



DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL 1980-1981

FC
2919
157
1980/1981

**Institut québécois de recherche
sur la culture**

**DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL
1980-1981**



Dépôt légal — 3^e trimestre 1981
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-89224-000-X



Québec, le 31 juillet 1981

Monsieur Jacques-Yvan Morin,
Ministre d'État
au développement culturel et scientifique,
Gouvernement du Québec,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le deuxième rapport annuel de l'Institut québécois de recherche sur la culture.

L'Institut compte maintenant quelque dix-sept mois d'existence. Nous pouvons déjà faire état de recherches bien en route; certaines sont même sur le point d'être terminées. Nos premières publications paraîtront cet automne.

De plus, il a fallu consolider un organisme encore jeune, poursuivre des activités diverses. Nous rendons compte de nos efforts dans ce rapport. Notre souci constant a été et demeure d'enraciner au mieux l'Institut dans les milieux préoccupés par la recherche, la création, le développement culturel.

Permettez-moi de souligner l'exceptionnelle qualité du travail du personnel et des collaborateurs de l'Institut. Une fois de plus, je tiens à associer au mien le nom du directeur général, monsieur Jean Gagné, dont le labeur et le dévouement ne se démentent jamais. Grâce à lui, et à monsieur Georges Lamy, notre directeur administratif, l'équipe responsable de l'Institut oeuvre dans la plus parfaite solidarité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

Gernand Dumont

Membres et personnel de l'Institut québécois de recherche sur la culture

1. Le Conseil de l'Institut

M. Fernand DUMONT, président Professeur à l'Université Laval	Du 1er décembre 1979 au 30 novembre 1984
M. Jean GAGNÉ, directeur général	Du 1er décembre 1979 au 30 novembre 1984
M. Fernand DANSEREAU Cinéaste	Du 5 décembre 1979 au 4 décembre 1983
Mme Nadia FAHMY-EID, vice-présidente Professeur à l'Université du Québec à Montréal	Du 5 décembre 1979 au 4 décembre 1983
Mme Madeleine FERRON Écrivain	Du 12 novembre 1980 au 11 novembre 1984
M. Fernand HARVEY Chercheur de l'Institut	Du 12 novembre 1980 au 11 novembre 1984
Mme Gabrielle LACHANCE Chercheur de l'Institut	Du 12 novembre 1980 au 11 novembre 1983
Mme Danielle LAFONTAINE-BOYER Professeur à l'Université du Québec à Rimouski	Du 5 décembre 1979 au 4 décembre 1982
M. Richard F. SALISBURY Professeur à l'Université McGill	Du 5 décembre 1979 au 4 décembre 1982

M. Georges LAMY participe aux réunions du Conseil.

2. Le Comité exécutif

M. Jean GAGNÉ, président

M. Fernand DUMONT

Mme Danielle LAFONTAINE-BOYER

Du 7 mai 1981
au 30 juin 1982

M. Richard F. SALISBURY

Du 7 mai 1981
au 30 juin 1982

M. Georges LAMY participe aux réunions du Comité exécutif.

3. Le Comité scientifique

M. Fernand DUMONT, président

M. Jean GAGNÉ

M. Fernand HARVEY

M. Benoît LACROIX

M. Yvan LAMONDE

Mme Gabrielle LACHANCE, secrétaire exécutive

MM. Georges LAMY et Léo JACQUES participent aux réunions du Comité scientifique

4. Le personnel administratif

M. Georges LAMY, directeur administratif

Mme Ginette ALLAIRE, secrétaire

Mme Ginette BELLEAU, sténographe

Mme Diane FLEURANT, secrétaire principale

Mme Nicole LAFLAMME, technicienne en administration

Mme Flora LEBLANC, sténographe

Mme Marie-Claude LECLERC, sténographe

Mme Ghislaine MAROIS, secrétaire principale

Mme Diane MORIN, réceptionniste-dactylographe

M. Michel PERREAU, préposé aux services auxiliaires

Mme Claire SAVARD, agent de bureau

5. Les chercheurs associés

M. Michel AMYOT
M. Camille BRONSARD
M. Alfred DUMAIS
M. Marcel FOURNIER
M. Raymond MONTPETIT
M. Pierre PAGÉ
M. Marcel RIOUX
M. Alain VINET

6. Les chercheurs et collaborateurs

Les noms des chercheurs et de la plupart des collaborateurs sont mentionnés dans les deux premières parties du Rapport, lorsque sont décrites les recherches auxquelles ils travaillent.

S'y ajoutent:

M. Paul AUBIN, agent de recherche et de planification
M. Jean-Pierre CHALIFOUX, agent de recherche et de planification
Mme Lucille CÔTÉ, agent de recherche et de planification
M. Léo JACQUES, agent de recherche et de planification

INTRODUCTION

L'an dernier, nous annonçons surtout des intentions et des projets. Depuis, nous avons progressé dans leur mise en oeuvre. On trouvera donc ici, en plus de la mention d'initiatives nouvelles, un bilan de ce qui a été fait et de ce qui se poursuit. Nous y mettrons les détails utiles, sans viser à être exhaustif pour autant. Car ce rapport, comme le précédent, se veut un outil pour le large public susceptible de s'intéresser à nos activités, de collaborer avec nous, de requérir notre collaboration.

Ce bilan comporte trois grandes sections: la première est consacrée à l'état des recherches; la seconde traite des activités connexes et de l'organisation de l'Institut; la troisième réunit des documents indispensables ou utiles.

Par delà ces informations parfois minutieuses, et qui doivent se tenir à ras de sol, l'histoire encore brève de l'Institut suggère quelques observations plus générales.

Au Québec, les institutions de recherche ne sont guère coordonnées dans des réseaux officiellement reconnus. Ce qui comporte des inconvénients et des avantages; en tout cas, on ne doit pas créer artificiellement des raccourcis là où de libres initiatives n'ont pas suffisamment mûri. Nous l'avons souvent répété: pour notre part, il nous importe avant tout de chercher des liens concrets de collaboration tant avec les universités qu'avec les milieux diversifiés où la culture se fait et se cherche. C'est là un difficile pari. Nous n'avons pas fini d'en explorer les implications. Pourtant, nous pouvons faire état déjà d'excellents rapports avec les universités et de contacts fructueux dont nous mentionnerons des exemples plus loin.

Nous avons choisi certaines orientations au départ. Ce ne pouvaient être que des repères. Il nous faudra les réviser, les concrétiser, à la lumière de l'expérience. Nous ne nous hâterons pas trop de les remanier, néanmoins. La croissance d'un centre de recherche n'obéit pas à un rythme annuel. Nous avons voulu écartier les projets à très longs termes; il n'en reste pas moins que certaines enquêtes demandent du temps, se heurtent à des questions ou à des obstacles imprévus au commencement. Il faut aussi pouvoir, en cours de route, introduire des projets nouveaux, laisser jouer l'imagination, sans oublier par ailleurs la limitation des ressources disponibles.

Au surplus, l'Institut ne se borne pas à la recherche, au sens limité du terme où on l'entend parfois. Il se veut à l'écoute des milieux. D'où de nouvelles exigences, de nouvelles tensions qui ont fait et feront, on le souhaite, son dynamisme. Pour être attentif aux demandes qui nous viennent, faut-il compromettre la cohérence de notre propre cheminement? Pour être utile, doit-on oublier que la recherche scientifique est foncièrement *gratuite*, au même titre que l'art? Ces graves questions sont, pour les responsables de l'Institut, préoccupations quotidiennes. Nous nous sommes même souciés d'inscrire ces préoccupations dans nos structures, dans la répartition des tâches. A l'Institut, chacun a des responsabilités scientifiques; personne n'est étranger à la recherche. Combien de temps réussirons-nous à maintenir cette option, à la défendre, à en poursuivre les exigences? La bureaucratie est une maladie insidieuse, qui se glisse parfois jusque dans les lieux de la recherche... Nous tâcherons de ne pas l'oublier.

Première partie

ÉTAT DE LA RECHERCHE

Nous avons présenté, dans le premier rapport annuel, une esquisse de notre plan de recherche et les premières tentatives de sa mise en oeuvre.

Ce plan est axé sur trois grands thèmes: les changements culturels et les problèmes d'identité, la culture populaire, la culture savante. Insistons à nouveau ici: il ne s'agit pas, pour l'Institut, de prétendre couvrir cet immense champ de travail, encore moins d'y exercer une sorte de monopole. Parmi les nombreuses questions que suscite la culture, nous voulions plus simplement nous donner de larges orientations, de sorte que nous puissions déterminer ensuite des chantiers de travail et, à l'intérieur de ceux-ci, concevoir des projets de recherche quelque peu circonscrits.

Nous ne reviendrons pas sur les justifications de ces choix fondamentaux; à cet égard, on pourra se reporter au rapport précédent. Il importe plutôt de décrire l'état des travaux, de tracer un bref bilan des projets annoncés ou amorcés l'an dernier, de signaler des initiatives nouvelles.

I

CHANGEMENTS CULTURELS ET PROBLÈMES D'IDENTITÉ

L'an dernier, six chantiers avaient été délimités. Depuis, il s'en est ajouté un autre, de même que quelques nouveaux projets.

1. La famille et l'enfance dans la société québécoise

Deux projets de recherche avaient été amorcés.

Le premier, portant sur l'enfance dans le roman québécois, est terminé. Il donne lieu à un assez fort manuscrit que nous remettrons à l'éditeur avant peu. En voici un bref sommaire: « restons chez nous » ou l'expression symbolique d'une idéologie; la veillée et la revanche des berceaux; patriarcat versus matriarcat; la socialisation des sentiments dans la littérature (une étude exploratoire). Madame Denise Lemieux-Michaud est l'auteur de cet ouvrage.

Dans le second projet, également sous la responsabilité de madame Lemieux-Michaud, on se propose d'esquisser une histoire synthétique de l'enfance au Québec. Un premier volume, sur l'enfance en Nouvelle-France, est en bonne voie d'achèvement. On y utilise surtout les *Relations des Jésuites* comme principale source documentaire. Sont tour à tour étudiés: l'enfant dans le réseau des relations et des rôles sociaux; la naissance et la mort de l'enfant; la puériculture; la socialisation; le statut de l'enfant dans la société; l'iconographie religieuse et les cultes de l'enfance.

2. La condition féminine

Nous avons insisté sur la nécessité de procéder d'abord en ce domaine à un inventaire et à un bilan des travaux. Une fois commencé, ce travail a pris une ampleur que nous ne soupçonnions pas au début. Il faut s'en réjouir.

Mesdames Denise Lemieux-Michaud et Lucie Mercier-Renaud mettent la dernière main à la confection d'une bibliographie. L'objectif est de recenser les études anciennes et nouvelles portant sur les femmes au Québec. Contrairement à d'autres bibliographies, on exclut les oeuvres littéraires d'auteurs féminins, les articles de journaux et les articles de périodiques lorsqu'il s'agit plutôt de reportages ou de documents que d'études proprement dites. Par ailleurs, on inclut les biographies de femmes, les études sur certains auteurs et sur leurs oeuvres, sur la présence féminine dans différents secteurs de la vie sociale.

Cette tâche préalable et indispensable devait être élargie en une considération plus vaste sur les avenues de recherches à poursuivre, sur la détection des problèmes les plus urgents et les questions les plus pertinentes. A cette fin, un groupe a été constitué. Il est composé de mesdames Renée Cloutier, Gabrielle Lachance, Denise Lemieux-Michaud, Madeleine Préclaire, Luce Ranger-Poisson. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises depuis quelques mois et il devrait être en mesure de remettre bientôt à notre comité scientifique une sorte de plan quinquennal couvrant une variété d'activités de recherches qu'assumerait éventuellement l'Institut. La prospection du groupe ne s'arrêtera pas à ces besoins internes de notre organisme; nous voudrions offrir au public une vue d'ensemble des exigences de la recherche sur ces questions, qui serait publiée au même titre que la bibliographie mentionnée plus haut et qui la compléterait fort heureusement. La préparation d'un projet annoncé sur la mutation des rôles féminins est, pour le moment, dépendante de cette plus large investigation.

L'enquête sur la condition féminine en milieu populaire progresse normalement, sous la direction de monsieur Alain Vinet et avec la collaboration de mesdames Francine Dufresne et Lucie Vézina. Le recensement des travaux et des documents est complété. L'échantillon et les schémas d'entrevues ont été préparés au cours de l'automne 1980. L'enquête sur le terrain s'est déroulée en mars et avril 1981. L'analyse des données a débuté; elle se poursuivra jusqu'à l'automne.

3. Les communautés culturelles au Québec

Ce chantier a pris une grande ampleur depuis que nous en avons annoncé l'ouverture dans le premier rapport annuel. On nous permettra d'insister quelque peu sur la richesse et les ramifications de cette expérience.

Nous avons constaté, en effet, que plusieurs chercheurs sont intéressés par ces questions mais qu'ils sont plus ou moins isolés; il n'existe pas de regroupement de chercheurs sur les études ethniques au Québec. Jusqu'ici, les intellectuels francophones se sont peu préoccupés d'étudier les autres groupes ethniques du Québec. Les études déjà réalisées ont un caractère empirique et morcelé; personne ne semble avoir élaboré une approche d'ensemble du problème. La structure de l'Institut est susceptible, par sa souplesse, d'intégrer plusieurs chercheurs en ce domaine, d'étudier des communautés culturelles et non seulement un phénomène tel que l'immigration, de constituer une équipe de recherche où pourraient se relayer à tour de rôle, sur une période de quelques années, plusieurs chercheurs d'origines ethniques diverses.

Le rôle d'animation de l'Institut a déjà été mis à l'épreuve avec succès lors de deux rencontres-consultations. Les chercheurs convoqués à ces rencontres tenues à Montréal ont répondu avec empressement et intérêt à notre appel. Ces entretiens, consacrés respectivement aux études ethniques en général et à l'étude de la communauté juive en particulier, ont permis d'établir des liens, non seulement entre ces chercheurs et ceux de l'Institut mais entre les invités eux-mêmes dans certains cas. Tous les participants ont vu d'un bon oeil le rôle d'animation de l'Institut et souhaitent d'autres rencontres de ce genre.

La constitution de l'équipe de recherche de l'Institut a créé une dynamique interculturelle en son sein même; le recrutement de chercheurs d'origines ethniques diverses a été un enrichissement pour toute l'équipe. Au surplus, la courte expérience vécue par les membres de l'équipe nous incite à réaliser que les intellectuels francophones constituent une communauté culturelle et scientifique spécifique. Il en va de même des anglophones et des allophones. Il y a donc, au Québec, une multiplicité de réseaux intellectuels qui ne s'interpénètrent guère. Or, dans la perspective d'un élargissement des paramètres de la société québécoise, il importe de faire participer les non-francophones à la vie intellectuelle et culturelle de la majorité, et vice-versa. Mais cela ne s'improvise pas, demande de la volonté et du temps.

Rappelons les objectifs des recherches proprement dites: explorer les voies d'approche pour l'étude des « communautés culturelles » au Québec qui tiennent compte des rapports globaux entre francophones, anglophones et

allophones; inventorier les problématiques existantes, les lieux et les réseaux de chercheurs intéressés par les études ethniques; mettre en route quelques monographies-synthèses sur des groupes ethniques spécifiques; tracer une orientation pour l'I.Q.R.C. en matière de recherche et d'animation de la recherche sur les questions ethniques.

Et voici des études circonscrites, dont certaines seront publiées à l'automne: bibliographie annotée sur les Juifs du Québec; analyse de l'émission télévisée « Planète » (qui portait sur les ethnies); monographies-synthèses sur les Grecs, les Italiens, les Juifs, les anglophones ruraux. Une monographie est consacrée aux autochtones. Le deuxième numéro de la revue *Questions de culture* portera sur les communautés culturelles; il devrait paraître avant la fin de la présente année.

Travaillent ou ont travaillé au chantier des cultures ethniques: messieurs Fernand Harvey et Gary Caldwell, responsables; mesdames Gina Galasso, Tina Ioannou, Judith Nefsky, Paule Obermeir, Alti Rodal et Alexandra Szacka, messieurs Pierre Anctil, Alain Boisvert, Claude Julien et David Rome.

4. Problèmes théoriques et méthodologiques dans l'étude de l'identité culturelle

Madame Nicole Gagnon, collaboratrice de l'Institut, a poursuivi ses travaux théoriques et méthodologiques; le précédent rapport en indiquait la thématique. L'étude approfondie d'un cas a été poursuivie par monsieur Gilles Côté, sous la direction de madame Gagnon.

Les travaux sur l'identité s'appuient principalement sur des « histoires de vie ». A l'initiative de madame Gagnon, un concours a été lancé cette année par tout le Québec; nous en reparlerons. Soulignons ici que nous espérons constituer ainsi des archives d'un genre original dont il reste à élaborer les conditions de classement, de conservation, d'exploitation.

5. Culture et aménagement urbain

Monsieur Jean-Claude Marsan a continué ses recherches sur la culture dans l'aménagement futur de Montréal. Ces recherches partent de cette hypothèse: dans l'idéologie actuelle de ré-appropriation des milieux de vie, qui remplace l'idéologie de croissance qui a marqué le développement urbain en Occident après la seconde guerre mondiale, et grâce à sa structure socio-physique, Montréal devient une ville d'avant-garde sur le continent nord-américain.

En effet, étant une métropole constituée d'un conglomérat de « villages », Montréal offre au citoyen les avantages d'échanges de la grande ville tout en lui permettant, au niveau du quartier, de poursuivre son mode de vie, d'approprier son milieu et de conjurer ainsi le monstre urbain. Comme ce modèle d'organisation socio-physique s'avère compatible, voire même souhaitable, avec l'économie de services et d'information qui tend à s'imposer, Montréal présente donc un modèle prometteur pour une nouvelle urbanité.

Comme ce modèle prend racine dans des traditions et un héritage culturels particuliers, la recherche vise en premier lieu à analyser ces traditions et cet héritage pour en tirer des principes applicables dans l'aménagement futur de la métropole. La seconde partie de l'ouvrage projeté traitera de cette application. Le travail est assez avancé pour que l'on puisse envisager son achèvement en 1982.

6. L'industrialisation de la culture

Nous avons dit, l'an dernier, l'intérêt capital que porte l'Institut aux conditions de création et de distribution des oeuvres de culture (films, disques, livres, etc.). Nous avons rappelé aussi à quel point ces conditions influent de plus en plus sur les contenus des oeuvres.

Madame Gabrielle Lachance, chercheur de l'Institut, s'est attachée à réunir la documentation sur la question; on sait que cette documentation, en plus d'être disparate et lacunaire, est difficile d'accès. Cet inventaire sera disponible avant peu. De plus, madame Lachance travaille à une analyse de ces matériaux, de façon à en dégager un premier diagnostic et de premières hypothèses. En parallèle, le groupe de travail prévu sur ces problèmes sera bientôt constitué.

Un projet de recherche est venu se greffer sur ce chantier. Il porte sur l'histoire culturelle de la radio (1940-1980). Monsieur Pierre Pagé en est le responsable; monsieur Jacques Belleau est chargé de recherche.

Cette enquête repose sur un postulat: au Québec, la radio et la télévision, en raison de facteurs historiques, sociaux et culturels, ont tenu une place privilégiée dans la vie culturelle de la collectivité, non seulement comme fabricatrices d'une culture nouvelle qu'elles ont produite selon les règles d'une économie de marché, mais aussi comme relais indispensables à l'existence et à l'expansion d'autres industries culturelles, comme le disque, le film, le livre ou le journal populaires, le sport commercial.

L'histoire des médias électroniques est donc une voie potentiellement très féconde pour connaître l'évolution de la culture des Québécois. Des

monographies ultérieures pourront apporter de nombreuses nuances à la présente recherche qui vise, pour l'instant, un objectif modeste: identifier les grandes lignes de développement d'une institution culturelle liée à toutes les formes de la culture québécoise.

La recherche tente donc d'identifier les éléments majeurs (événements, personnes, émissions) qui, à cause de leur pertinence pour la connaissance de la culture, seraient susceptibles d'être étudiés en profondeur ultérieurement. Le travail retient principalement les axes suivants: l'évolution de la programmation; l'évolution de l'audience et de ses réactions; l'évolution technologique dans ses relations avec les dimensions culturelles; l'identification des événements socio-politiques qui ont stimulé et modifié l'évolution de la radio; l'identification des agents de diffusion (personnes et institutions).

7. Économie et culture

Ce chantier n'était pas mentionné dans notre précédent rapport. Il a été ouvert depuis quelques mois. Il est en rapport étroit avec le précédent. Il a pourtant son originalité propre: on s'y attache aux conditions de production de la culture, mais dans une perspective qui se veut au plus proche de la science économique. Aussi, les membres du groupe de travail sont des économistes s'intéressant à la culture: monsieur Camille Bronsard, responsable du chantier; madame Diane Paquette, messieurs Serge Roy et Edouard Wagneur.

La plus large hypothèse de travail du groupe peut se résumer ainsi: *l'équilibre économique*, dans son acception la plus étendue, n'est pas culturellement neutre; au contraire, il comporte des relations d'inégalités et il peut ainsi servir de véhicule à l'uniformisation culturelle. Pourquoi? Parce qu'il aménage l'espace des biens privés et publics, l'espace des prix et des revenus, sert de référentiel à toute politique de croissance ou de stabilisation, mais en fonction d'un groupe majoritaire. Autrement dit, l'équilibre économique est déjà l'expression d'une culture particulière et, par cette voie, il exerce une contrainte sur les autres cultures.

Le travail en cours consiste en une tentative de formalisation plus fine et plus souple de ces hypothèses. Il en poursuit l'élaboration par l'analyse systématique de l'espace des biens à la lumière de la législation et de la réglementation. Il procède enfin à l'analyse du comportement des ménages dans l'aire des biens ainsi constituée.

II

LA CULTURE POPULAIRE

Quatre chantiers avaient été délimités l'an dernier.

1. Problématique historique de la culture populaire et de la culture de masse (XIX^e et XX^e siècles)

Sous la responsabilité de monsieur Yvan Lamonde, on se proposait de contribuer à des concertations de chercheurs québécois, au dégagement de bilans et de programmes dans le vaste champ de l'histoire de la culture populaire.

Avec la collaboration de madame Lucia Ferretti et de monsieur Daniel LeBlanc, monsieur Lamonde a effectivement travaillé à une esquisse historique de la culture ouvrière à Montréal (1880-1920). Le manuscrit devrait être terminé à l'automne. Les principaux thèmes traités sont les suivants: les travailleurs dans la population de Montréal; périodisation provisoire de la culture ouvrière; l'espace ouvrier (quartiers, densités démographiques); l'espace domestique (famille, alphabétisation et instruction, lecture, pratique religieuse); le monde du travail; les « loisirs »; les perceptions de classe... S'y ajoutent des considérations théoriques et des indications bibliographiques.

Conjointement, messieurs Yvan Lamonde et Raymond Montpetit (ce dernier est directeur du groupe de recherche en art populaire à l'UQAM) travaillent à une histoire du Parc Sohmer de Montréal (1820-1920), véritable micro-

cosme du divertissement à une époque charnière de la culture populaire urbaine.

Dans une perspective de concertation des chercheurs travaillant dans le secteur de l'histoire de la culture, monsieur Lamonde organise un atelier sur les changements culturels au Québec de 1800 à 1930; cet atelier se réunira au printemps de 1982; les travaux seront publiés.

2. Rituels, religion, culture populaire

En 1980, deux ensembles de travaux avaient été prévus.

Une première équipe s'est attachée aux rituels saisonniers. Coordinée par monsieur Yvan Fortier, cette équipe comprend aussi mesdames Thérèse Beaudoin, Paule Chouinard, Johanne Debien, Laurence Lamontagne, Marie Valois-Théberge. Le travail a considérablement progressé et, malgré l'ampleur du sujet, on peut croire qu'une première partie sera prête pour la publication au cours de 1982.

Le projet global comprend, en principe, deux grandes étapes. La première, actuellement en cours, couvre la période qui va de l'installation européenne en Amérique jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Une deuxième étape conduira éventuellement jusqu'à aujourd'hui.

Cinq analyses sont menées simultanément: une pour chaque saison, la cinquième étant relative aux saisons dans la littérature québécoise.

Une autre équipe est sous la direction du père Benoît Lacroix; elle comprend mesdames Lucille Côté, Hélène Dionne, Danielle Nepveu, Louise Rondeau, Michèle Trudel-Drouin. Cette équipe explore le vaste terrain de la religion populaire.

Dans le but d'assumer le mandat décrit dans le premier rapport annuel et d'en sonder les divers aspects, le père Lacroix s'est attaché à préparer, avec madame Côté, une thématique globale. En effet, avant d'écrire l'histoire de la religion du peuple québécois d'autrefois et d'aujourd'hui, une revue, au moins provisoire, des thèmes qui l'habitent depuis toujours est essentielle. Comment a-t-on procédé? En interrogeant le peuple lui-même, en tenant compte des premiers sondages, ceux du *Bulletin de Recherches historiques* en particulier, ainsi que des publications du Centre d'études des religions populaires à Montréal (v.g. colloques 1972, 1973, 1976, 1979, 1981) et d'autres cahiers à l'usage des initiés. Pour l'instant, on se retrouve donc devant une thématique de plus de trois cents titres, que l'on tente de regrouper selon un plan et dans

un ordre qui répondent aux mentalités religieuses locales. Ce plan d'ensemble permettra la rédaction d'au moins trois cahiers, dont le premier sera disponible d'ici quelque mois.

Quatre projets plus circonscrits ont été menés à terme ou sont en cours de réalisation.

Pour nous rappeler l'histoire des mentalités religieuses d'ici durant les années 1950-1960 et la manière dont ces mentalités ont pu être façonnées dans les écoles élémentaires du Québec de l'époque, on se devait de pratiquer quelques sondages précis dans les manuels profanes du temps. Jusqu'à quel degré et à quel niveau surtout ces manuels pouvaient-ils influencer sur la religion populaire du temps et, par conséquent, nous en révéler certains aspects? Danielle Nepveu a terminé là-dessus un dossier qui sera publié.

Une authentique recherche en matière de religion populaire doit savoir, en même temps que pratiquer l'étude de l'héritage, détecter les perspectives de l'avenir. C'est ainsi que madame Louise Rondeau a interrogé un secteur privilégié de l'eschatologie dans la société québécoise contemporaine: elle a réuni les premiers résultats d'une enquête sur la perception actuelle des fins dernières, ou même de l'an 2000, dans différents milieux québécois. Terminé lui aussi, ce travail sera publié.

A madame Hélène Dionne, qui vient de publier une étude sur les contrats de mariage, on a demandé de consulter en outre les testaments sur une période donnée (1850-1900), mais encore en référence avec le vécu religieux du plus grand nombre. Le travail de madame Dionne vise avant tout l'étude en détail des formulaires et des significations religieuses du testament. Il s'inscrit dans la ligne des fresques socio-culturelles de Le Roy Ladurie, Vovelle et Aries, toutes reliées à la mise en oeuvre d'une nouvelle lecture des pièces juridiques et d'un nouveau discours sur les documents « froids » de l'ancienne historiographie. L'étude devrait être achevée en 1982.

Enfin madame Michelle Trudel-Drouin s'est attaquée à un projet complexe et difficile: une anthologie du vécu religieux en Nouvelle-France. Il s'agit avant tout d'ouvrir des perspectives et d'encadrer un territoire de recherches qui obéissent aux suggestions de la nouvelle historiographie.

Nous disions, dans le précédent rapport, envisager l'organisation d'un colloque international sur l'étude de la religion populaire. Cette intention a pris forme et, selon toute vraisemblance, le colloque aura lieu en 1982. Les pères Benoît Lacroix et Jean-Paul Montminy en sont responsables; ils sont assistés d'un comité scientifique composé de messieurs Fernand Dumont, Pierre Savard et Jean Simard. Un programme a été préparé. Le colloque sera interfran-

cophone dans sa problématique; il fera le bilan des études entreprises et sera ouvert à des perspectives d'avenir.

En juin 1981, a lieu un autre colloque multidisciplinaire sur religion et culture. Il est le fruit de la collaboration de l'Institut et de la revue *Critère*. La direction en est assumée conjointement par le père Lacroix, au nom de l'Institut, et par monsieur Jean Proulx, du collège Ahuntsic, au nom de la revue.

3. Ethnologie du savoir ouvrier

Ce chantier est sous la responsabilité de monsieur Fernand Harvey, assisté principalement de monsieur Jean Bourassa. Nous en étions conscients au départ, ce chantier concerne un secteur quasi entièrement neuf de la recherche. Depuis, une ample et méthodique revue de la littérature scientifique nous l'a confirmé.

Aussi, en marge de premières explorations monographiques dont nous ferons état par la suite, a-t-il fallu poursuivre la réflexion sur le problème et ses alentours. Quelle est la nature du savoir ouvrier? S'agit-il d'un résidu du vieux mode artisanal ou d'une pratique culturelle parallèle à l'organisation scientifique du travail qui puiserait ses racines dans l'univers culturel de la classe ouvrière? Question pertinente en vérité, mais qui suppose, avant de pouvoir être tranchée dans un sens ou dans l'autre, que l'on examine d'abord son premier aspect: c'est-à-dire le rapport entre l'homme et la technique, et les composantes de ce rapport, à savoir le niveau d'habileté et le degré d'initiative et de pouvoir impliqués dans différents types de travail. Ce qui amène à se poser une question préalable: de quelle technologie parlons-nous? Autrement dit, il s'agit de situer à la fois la nature d'un type de travail et son évolution en fonction des différents niveaux technologiques que nous connaissons. D'où l'idée d'un continuum technologique et organisationnel sur lequel s'inscriraient les différents métiers et occupations.

Une ethnologie de la technologie pourrait faire l'objet d'une enquête dans une aire géographique déterminée: par exemple la région de Québec. Un échantillon d'entreprises permettrait d'esquisser une vue d'ensemble du continuum technologique sur lequel seraient susceptibles de se greffer des études de cas spécifiques sur le savoir ouvrier proprement dit dans des secteurs tels que le textile et la chaussure, par exemple. Dans ces cas, une histoire (orale et documentaire) de la technologie pourrait être menée parallèlement à une série d'entrevues auprès de travailleurs sur la pratique quotidienne de leur profession. Par ailleurs, on devrait se garder de considérer la technologie comme étant le seul élément constitutif du savoir ouvrier; le pouvoir ouvrier y contribue également. Pouvoir lié au contrôle de l'indétermi-

nation, pouvoir informel de l'équipe de travail, pouvoir politique du syndicat, voilà autant d'aspects des rapports sociaux susceptibles d'alimenter le savoir ouvrier ou de le renforcer.

Il fallait donc consacrer du temps à l'élaboration d'une stratégie de la recherche. Bien que cette stratégie ne soit pas encore définitivement arrêtée, il semble qu'elle doive tenir compte des trois dimensions suivantes: la technologie; l'apprentissage (rôle de l'école, rôle de l'entreprise, transmission traditionnelle, transmission « sur le tas »); la praxis (rapport homme-matière via la technique, rapports sociaux au travail).

Telles sont les plus larges perspectives. On ne s'y est pas borné. Deux recherches à caractère monographique ont été poursuivies depuis l'an dernier et seront bientôt achevées.

L'histoire de la formation professionnelle au Québec, fort riche et quasi inexplorée jusqu'ici, fera l'objet d'une synthèse d'ensemble, tant en ce qui concerne la formation de la main-d'oeuvre via l'enseignement technique et spécialisé que l'enseignement ménager. Ces deux synthèses, qui couvrent un siècle, sont l'oeuvre respective de monsieur Jean-Pierre Charland et de madame Nicole Thivierge. Pour compléter ces deux recherches, un dossier-synthèse a également été mis en chantier. Il couvre la période 1960-1980, soit depuis les réformes issues de la Révolution tranquille. Quoique moins avancé, ce dossier devrait être terminé et publié en 1981. Déjà, une bonne partie du matériel documentaire a été colligée par madame Claire Côté et monsieur Jean-Pierre Charland. Ces travaux sur la formation professionnelle au Québec sont importants à plus d'un titre. Ils nous permettront sans doute de mieux saisir la récurrence de certains problèmes liés à ce type d'enseignement et à nous interroger sur la fonction sociale qui lui est dévolue. Cette synthèse générale d'un enseignement qui naît et se développe en parallèle avec l'industrialisation du Québec, à partir du dernier tiers du XIX^e siècle, aura une autre utilité: la connaissance de l'évolution de la formation professionnelle servira de toile de fond et de référent pour l'étude du savoir ouvrier. Il importe, en effet, de connaître les antécédents de l'ouvrier avant son entrée sur le marché du travail et d'en évaluer l'impact sur le développement de son savoir.

Toujours afin de faire progresser la problématique d'ensemble, deux dossiers ont été remis concernant les travailleurs des mines à Thetford-Mines (Louise Cormier et Jean Bourassa) et à Gagnon (Lise Roy-Cliche). Déjà, les informations recueillies sont intéressantes et révélatrices de la façon dont se pose le problème du savoir ouvrier dans les mines. Normalement, ces deux dossiers devraient être achevés cette année. Il n'est pas impossible de penser qu'ils puissent être l'amorce d'un projet plus vaste qui porterait soit sur la culture des mineurs québécois, soit sur la situation culturelle des villes minières au Québec.

4. Relations sociales et vie communautaire en milieu populaire

Dans quelle mesure la culture populaire s'alimente-t-elle à des communautés de vie, y trouve ou est susceptible d'y trouver ses facultés d'autodétermination? C'était la question initiale qui donnait lieu au printemps dernier à la formation d'un groupe de recherche dirigé par messieurs Marcel Rioux et Gabriel Gagnon et qui comprend madame Andrée Fortin, messieurs Jean-Pierre Dupuis et Robert Laplante; madame Carmen Quintin et monsieur Clément Mercier, étudiants, y apportent leur collaboration.

Le gros du travail a été consacré au défrichage du problème. Monsieur Laplante a élaboré un texte important sur la culture populaire et la vie communautaire; de leur côté, et en complément, madame Andrée Fortin et monsieur Jean-Pierre Dupuis ont procédé à l'analyse des concepts de pratique émancipatoire et de transférabilité de même qu'à une classification des nouveaux types de solidarité en contexte québécois.

Notons quelques-unes des hypothèses de fond retenues par les chercheurs.

Ceux-ci pensent que les pratiques émancipatoires sont liées à la création d'un nouveau mode de connaissance non rationaliste dont les principaux éléments sont: le souci écologique, la participation (autogestion), la décentralisation, l'inversion technologique (qui implique de repenser le travail), la contestation des appareils (principalement de l'appareil d'État). Les pratiques plus ou moins collectives qui vont dans le sens d'un plus grand individualisme sont écartées; on privilégie les pratiques intégrées à un réseau formel et proposant une façon de vivre différente.

Ce réseau formel peut être axé ou non sur un territoire. Cette distinction est particulièrement utile à faire en période de transition; en effet, la vie communautaire s'appuie-t-elle alors sur des solidarités du premier ou du second type?

Il faut également distinguer, parmi les pratiques émancipatoires, celles qui se situent dans le domaine du travail et celles qui lui sont extérieures. Les premières, coopératives de production ou entreprises communautaires semblables, obligent forcément à une plus grande implication des individus, du moins en temps total de participation, alors que les secondes, coopératives d'habitation, comptoirs alimentaires et autres, sont généralement organisées en dehors du temps de travail des individus qui y participent, les engageant plus ou moins. A la suite de cette distinction, il serait intéressant d'analyser un groupe non intégré à un réseau. A ce sujet, le cas de Tricofil est sûrement significatif.

De premiers contacts ont été pris avec des groupes populaires en vue de repérer les pratiques émancipatoires; les chercheurs vont travailler régulièrement avec trois groupes au cours de l'année qui vient.

III

LA CULTURE SAVANTE

Quatre chantiers avaient été prévus. Deux autres s'y sont ajoutés.

1. La notion de culture savante

Dans notre rapport précédent, nous avons souligné à quel point cette notion est à la fois ambiguë et essentielle; en conséquence, avait été décidée la formation d'un groupe de travail chargé d'en élucider les présupposés et les implications. Ce groupe était composé de messieurs Fernand Dumont, Jean-Charles Falardeau, Marcel Fournier, François-Marc Gagnon, Jean-Claude Guédon, Maurice Lemire, Claude Savary. Monsieur Fournier en assumait la coordination.

Cette équipe s'est réunie au cours de séances animées et fécondes. Chacun des membres a rédigé une étude comportant à la fois des vues sur la notion de culture savante et des illustrations monographiques. Ces études, auxquelles s'est ajoutée une chronique de la recherche due à monsieur Norman Ryan, sont réunies dans un ouvrage collectif, prêt pour la publication, et qui constituera le premier fascicule de la revue de l'Institut, *Questions de culture*.

Ce mandat accompli, un autre groupe de travail a été constitué pour étudier, cette fois, les cultures parallèles. Le projet procède d'une observation

faite souventes fois: dans des domaines de plus en plus nombreux de la vie collective, aux institutions officielles dont les fondements relèvent supposément de la culture savante, se juxtaposent des groupes et des institutions parallèles. Cela se vérifie pour l'école, la religion, la santé, la science, la littérature, etc. Ce phénomène vaut d'être cerné, du moins selon de premières approximations. Sous la responsabilité de monsieur Fernand Dumont et de madame Gabrielle Lachance, l'équipe est aussi composée de mesdames Madeleine Beauchamp, Andrée Fortin, Claude-Marie Gagnon et Judith Stryckman, de messieurs Alfred Dumais, Jean-Paul Montminy, Réginald Richard, Henri Tremblay. Elle a déjà tenu quelques rencontres et s'est tracé un plan de travail. On compte pouvoir publier, en 1982, un ouvrage semblable à celui qui a été élaboré sur la culture savante.

Monsieur Fernand Dumont vient de publier un livre où la culture savante se trouve confrontée à la crise actuelle de la plus vaste culture et au destin des sciences humaines: *L'anthropologie en l'absence de l'homme* (Presses universitaires de France, 1981). Monsieur Dumont poursuit par ailleurs ses recherches sur l'histoire de la pensée québécoise.

2. Enseignement des Beaux-Arts et milieux artistiques

Dans une perspective résolument exploratoire et sociographique, on poursuit de front trois enquêtes complémentaires qui portent respectivement sur le marché des arts plastiques, sur la formation institutionnelle des artistes, et enfin sur les conditions sociales de la pratique des arts plastiques au Québec.

L'étude du marché des arts plastiques a donné lieu à une enquête par entrevues réalisée durant l'été 1980 auprès des responsables de soixante-quinze galeries d'art réputées dans les différentes régions du Québec et principalement dans la région de Montréal. Le rapport actuellement en rédaction porte sur l'historique des galeries, leurs orientations, les rapports qu'elles entretiennent avec les artistes et avec les publics.

Le deuxième volet de la recherche porte sur l'intégration de l'enseignement des arts au niveau universitaire, plus particulièrement sur les modifications des structures du corps professoral et de la clientèle étudiante lors de l'intégration de l'École des Beaux-Arts à l'Université du Québec à Montréal. Cette cueillette de données vise à évaluer l'impact de cette intégration sur la formation artistique, sur la fonction de l'enseignement des arts autant dans le champ artistique que par rapport aux autres disciplines. Outre les rapports, articles et données statistiques actuellement disponibles à ce sujet, une dizaine d'entrevues auprès d'informateurs-clés permettront de compléter cette recherche à l'automne 1981.

Le troisième volet de la recherche concerne plus directement les conditions d'exercice de la pratique artistique au Québec, telle que vécue quotidiennement par les artistes eux-mêmes. Sur la base de biographies, d'autobiographies et de récits divers, auxquels viendra s'ajouter un matériel de première main recueilli par entrevues auprès d'un échantillon d'artistes québécois, cette partie de la recherche ambitionne de mieux cerner les rapports entre les conditions d'accès et de réussite dans la carrière artistique et les significations que les artistes investissent dans leurs projets et leurs démarches de création.

L'équipe, sous la direction de monsieur Marcel Fournier, comprend aussi mesdames Sylvie Girard et Isabelle Perreault, monsieur Léon Bernier.

3. Production et consommation de la littérature

Pour ce chantier, nous avons souligné, l'an dernier, le caractère urgent de certains problèmes. Depuis lors, des précisions ont été acquises et des projets ont été définis.

Madame Vivian Labrie, avec la collaboration de monsieur Francis Boucher, assistant, a commencé en octobre 1980 une étude psychosociologique et ethnographique sur la lecture.

L'activité de lecture nous est tellement incorporée qu'elle semble relever davantage de l'ordre du vécu que de l'ordre du perçu; au point que c'est une tentative de saisie globale d'un univers d'expérience que l'on doit d'abord entreprendre. Avant de décrire et de comprendre, il faut arriver à voir, tellement la lecture est aplatie et confondue dans notre expérience avec notre habileté générale à la parole, à la pensée, et à la connaissance. L'effort de distance nécessaire à cette saisie est d'autant plus pénible que le phénomène est familier.

Une occasion de prise de distance est offerte par la nature même de l'évolution récente de notre société. A travers les grands bouleversements sociaux et culturels que constituent le passage de la vie rurale à la vie urbaine, la scolarisation obligatoire, l'arrivée des technologies industrielles et électroniques, il en est un qui intéresse particulièrement la vie de la parole: des communautés entières ont pu mener une existence autonome, responsable et valorisée en dehors d'une présence directe de l'écriture; alors qu'aujourd'hui, une connaissance d'usage de l'écrit est devenue une exigence de survie en société. Cela veut dire en somme qu'il s'est opéré entre temps un important reconditionnement des habitudes mentales des individus, que des systèmes nouveaux de routines cognitives ont fait massivement surface. Cela implique aussi que des individus parfaitement adaptés à la culture orale sont devenus

des mésadaptés de la culture écrite, alors que d'autres individus frustrés dans leurs ambitions lettrées ont vu le vent tourner en leur faveur.

Le témoignage comparé de gens d'expression uniquement orale et de gens alphabétisés devient ainsi très révélateur de la nature des conditionnements mentaux propres au système écrit et de la nature du changement d'expérience culturelle engendré par la cumulation de la culture écrite sur la culture orale. Il faut bien, en effet, parler de cumulation car l'expérience de l'écriture n'oblitére pas celle de l'oralité: il s'opère nécessairement un aménagement quelconque entre ces deux façons de communiquer.

Dans cette perspective, une enquête sur le terrain débute où on privilégie trois mondes d'expérience: celui des non alphabétisés, celui de la lecture quotidienne et celui de la lecture spécialisée et savante. En plus de l'attitude d'observation et d'attention qui est de mise dans tout travail d'ethnographie, on accorde beaucoup d'importance à des relations plus intimes avec un petit nombre d'informateurs dans chaque sous-groupe. Des moyens plus raffinés sont mis en oeuvre: entrevues, rencontre du milieu familial, inventaire des bibliothèques, carnets de lectures, observation sur l'exposition quotidienne à la chose écrite...

Une monographie plus circonscrite est aussi effectuée par monsieur Francis Boucher sur un cas particulièrement instructif. Que se passe-t-il quand un conteur de tradition orale, ayant lu un copieux roman de cape et d'épée, fait de ce roman la pièce majeure de son répertoire oral? Il s'agit en fait de profiter d'une situation exceptionnelle où on peut mettre en relation un livre, *Le Médecin des pauvres*, de Xavier de Montépin, un conteur très doué et versé dans la connaissance du répertoire traditionnel oral, et la longue version de quatre heures et demie que ce conteur a donnée du livre, répétant ainsi une performance qui a fait autrefois sa renommée à trente milles à la ronde. Cette étude de cas, qui appelle entre autres une édition comparée, une analyse de texte, et une histoire de l'oeuvre dans la vie du conteur nous permet d'entrevoir une meilleure compréhension d'un phénomène courant de la vie quotidienne: la recommunication d'un texte écrit.

Madame Labrie vient de terminer deux articles: le premier, sur la présence de la culture écrite en milieu de traditions orales, l'autre, sur la lecture et l'alphabétisation. D'elle encore, l'Institut publiera cet automne un petit ouvrage: *Précis de transcription de documents d'archives orales*.

Monsieur Jean-Pierre Chalifoux a remis pour publication un inventaire considérable de la documentation sur le livre et la lecture au Québec. Cet inventaire sera édité par l'Institut.

Pour sa part, monsieur Yvan Lamonde coordonne la préparation d'un atelier sur l'histoire de l'imprimé au Québec, qui réunira plusieurs chercheurs en octobre 1981.

4. Diffusion du savoir scientifique et autodétermination de la connaissance

Deux projets avaient été inscrits dans le rapport précédent.

Le premier était fort ambitieux. Devant la multiplication des disciplines médicales et para-médicales, l'extension des services de santé, les préoccupations plus marquées pour l'hygiène, l'alimentation, le bien-être physique et mental, il faut bien constater que nous assistons à une prodigieuse mutation de culture. Il devient urgent de mettre à jour le corpus scientifique et culturel qui émerge plus ou moins clairement de cette mutation. D'où l'idée d'un grand *Traité d'anthropologie médicale*. L'entreprise a été prise en main par monsieur Jacques Dufresne, assisté de madame Louise Demers-Desrosiers et de monsieur Maurice Blouin. On imagine sans peine que leur travail ne pouvait se borner à tracer une quelconque table des matières: la structure de l'ouvrage est, en l'occurrence, le principal objet de la recherche. Ce qui suppose des enquêtes et des consultations nombreuses qui ont été poursuivies avec célérité. Nous disposons déjà d'une ample thématique, rodée, discutée, qui permettra de réunir des collaborations de chercheurs québécois et étrangers autour d'une oeuvre de longue haleine, difficile mais exaltante.

Messieurs Alfred Dumais et Pierre St-Arnaud ont commencé, de leur côté, leur enquête sur l'autodétermination en matière de santé. La problématique a été précisée, le repérage des groupes et des associations concernées a été effectué au cours de l'été 1980. En 1981, commencera une seconde étape, celle de l'enquête empirique. Durant l'été 1980, deux assistants, madame Christine Marcoux et monsieur Pascal Roberge, ont apporté leur aide. Bien que les moyens mis à la disposition de cette équipe soient modestes, les résultats sont prometteurs.

5. La conscience historique québécoise

Voici un chantier nouveau.

On sait que les recherches d'histoire littéraire ont connu un extraordinaire essor depuis vingt ans. L'Institut ne peut manquer d'en prendre acte et de s'y intéresser à sa façon. Il nous semble peu utile d'ajouter quelques monographies à celles qui existent ou qui s'élaborent de divers côtés; nous voudrions

plutôt apporter une contribution quelque peu originale. Comment, à travers l'historiographie certes, mais aussi la littérature d'imagination, le peuple du Québec s'est-il construit un rapport au monde original, un imaginaire et une symbolique qui lui servent de conscience de soi ou, tout au moins, de lieu pour en débattre? Telle est la grosse question qui nous préoccupera. Elle atteint, on en conviendra, au coeur de la culture québécoise, de ses difficultés, de ses conflits.

Une recherche a été commencée sur le premier manuel d'histoire du Canada de Lionel Groulx. Ce manuel, demeuré manuscrit, a eu une importance décisive dans l'histoire de l'historiographie québécoise: en plus de constituer le noyau germinatif de l'oeuvre de Groulx, il est un repère privilégié pour l'histoire de l'enseignement historique en ce pays. Monsieur Maurice Filion est responsable de cette recherche; il est assisté de monsieur Christian Dessureault. Cette recherche reçoit l'appui de la Fondation Lionel Groulx, qui met sa riche documentation à la disposition de monsieur Filion de même qu'un local de travail. En outre, l'équipe de l'édition critique des oeuvres de Groulx s'est engagée à offrir l'accès à tous ses fichiers.

Une recherche beaucoup plus ample a débuté sur la formation de l'imaginaire québécois (1760-1867). Nous nous attarderons à en décrire les perspectives et à préciser les démarches prévues.

L'imaginaire peut, à l'instar de la culture, se diviser en imaginaire collectif populaire ou folklorique et en imaginaire individuel et artistique. Le premier, quelque intéressant qu'il soit, concerne davantage les folkloristes et les anthropologues que les littéraires. L'imaginaire individuel artistique peut se subdiviser en autant de ramifications qu'il y a d'arts. Seul l'imaginaire littéraire fera l'objet de la recherche. Cet imaginaire se retrouve dans les divers textes de création publiés par les écrivains québécois au cours de la période 1760-1867. La prose d'idée se trouve donc exclue à priori d'une telle étude. On se concentre sur les oeuvres d'imagination telles que légendes et contes écrits, poèmes de toutes sortes, romans, nouvelles et pièces de théâtre. On se préoccupe aussi des textes qui représentent la littérature virtuelle, c'est-à-dire, le discours sur la littérature qui fraie la voie à l'imaginaire.

La relation avec le pays n'est pas la même pour les Européens que pour les natifs d'ici. Des écrivains comme Charlevoix, La Hontan et même Pier Kalm établissent le dialogue avec le Canada par l'intermédiaire de la culture de leur pays d'origine. Des référents précis leur servent à porter des jugements, à comparer et à interpréter. Il n'en va pas de même pour les natifs du pays. On n'a qu'à songer aux écrits de Louis Jolliet ou à ceux de LeMoynes d'Iberville; même si ces derniers possèdent la culture européenne véhiculée ordinairement par les humanités, ils ne peuvent s'y référer comme à leur vécu singulier

ou collectif. Il en résulte des distorsions. C'est en se replaçant dans la perspective de cette problématique que l'on peut discerner les deux pôles entre lesquels oscillent nos écrivains, l'influence de la culture étrangère d'une part et la présence de la réalité nationale d'autre part. Même si, à certaines périodes, l'attrait de l'un est plus fort que l'autre, jamais l'un ou l'autre des deux pôles n'est complètement neutralisé. Dans cette perspective, l'objet de la recherche se définit comme l'évolution de l'imaginaire, tel que présenté dans les textes, dans sa tentative d'appréhender la réalité nouvelle du pays tout en utilisant comme support artistique les formes littéraires déjà véhiculées par d'autres littératures.

Cette recherche est dirigée par monsieur Maurice Lemire; travaillent avec lui messieurs Christian Bouchard, Léonce Cantin, Michel Lord.

Deuxième partie

UNE ANNÉE D'IMPLANTATION

Dans cette deuxième partie, nous consignerons trois genres d'informations.

L'année qui s'achève a été, pour l'Institut, celle des commencements. Il fallait créer des liens avec le monde de la recherche et les milieux intéressés à la culture. Cela ne se fait pas en un jour ni par des artifices de stratégies. Nous en dirons d'abord quelques mots.

Un centre de recherche doit évidemment publier les fruits de ses travaux. Nous décrirons donc notre programme de publications, en indiquant quelques échantillons de parutions prochaines.

On ne définit pas d'un seul coup les structures et infrastructures d'un centre de recherche comme le nôtre, surtout si celui-ci se veut adapté aux exigences des organismes qui existent déjà, attentif aux leçons des événements et à celles de sa propre croissance. Nous rendrons compte sommairement des mesures relatives à ces problèmes de consolidation et d'organisation.

I

DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

Dans le premier rapport annuel, nous avons énoncé les principaux critères qui devaient nous guider.

Il fallait, disions-nous, tenir compte des recherches considérables qui se poursuivent dans les institutions ou que mènent des chercheurs isolés, sans pour autant viser à une division du travail où nos efforts auraient été juxtaposés à ceux des autres. Il aurait été relativement simple de recruter, pour notre compte, des chercheurs à plein temps et au service exclusif de l'Institut; nous avons pensé plutôt que, sans négliger la constitution d'une équipe plus étroitement consacrée à notre organisme, il fallait faire appel à des personnes disséminées en d'autres lieux. A parcourir la partie précédente du présent rapport, on se sera aisément rendu compte que nos espoirs n'ont pas été vains. La tâche que nous nous étions fixée comportait aussi une contribution à ce que nous appelions les « infrastructures de la recherche », en particulier la mise au point d'instruments de travail. Enfin nous nous étions promis de collaborer avec les artisans de culture, les artistes, les animateurs, les associations...

Il serait ridicule de prétendre que, au cours d'une année et quelques mois d'existence, l'Institut a atteint d'un coup et sans difficultés tous ces objectifs. Pourtant, nous n'en avons perdu de vue aucun; des activités en témoignent. Nous en mentionnerons quelques-unes, en les répartissant sous trois chefs.

1. Au titre de la collaboration et de la concertation scientifiques, l'Institut s'est assuré d'une liaison de plus en plus organique avec des universités, des centres, des associations. Beaucoup de travail reste à faire. Surtout que nous n'ambitionnons pas, sous prétexte de collaboration, empiéter sur l'autonomie de quiconque; nous voulons plutôt manifester notre solidarité lorsque les occasions s'en présentent. Inscrivons en vrac quelques exemples: participation à l'élaboration du programme du Congrès international de philosophie qui se tiendra à Montréal en 1983; participation à la préparation du Colloque de la revue *Critère* de juin 1981; collaboration au premier volume du corpus de l'ethnologie de l'Amérique française; création du prix Edmond-de-Nevers qui sera décerné par l'Institut aux meilleures thèses de maîtrise sur la culture déposées en cours d'année dans les universités québécoises... Ce sont là des cas *officiels*, pour ainsi dire; nous ne dresserons pas la liste des participations nombreuses du personnel de l'Institut à des rencontres, colloques, groupes de travail.

L'Institut mettra bientôt à la disposition des chercheurs un instrument d'un intérêt capital. En février 1981, il concluait une entente avec la Société Microfor Inc., de Québec, en vertu de laquelle l'I.Q.R.C. procédera désormais à la cueillette de données bibliographiques sur l'histoire du Québec et du Canada, cependant que Microfor augmentera d'autant sa banque informatisée, connue et accessible déjà sous le nom d'HISCABEQ. En vertu de cette entente qui s'étendra aux vingt prochaines années, l'Institut publiera périodiquement, dans le but de les rendre davantage accessibles aux historiens, aux chercheurs, aux étudiants et au grand public, des tranches de la banque HISCABEQ. Un premier répertoire d'environ vingt-trois mille titres, couvrant les parutions entre 1966 et 1975, sera disponible dès 1981. Monsieur Paul Aubin est responsable du travail; il est assisté de monsieur Louis-Marie Côté.

L'an dernier, nous avons signalé notre intention de colliger systématiquement des statistiques d'ordre culturel; notre volonté était de combler une grave lacune que déplorent les chercheurs et les groupes intéressés au développement culturel. Nous n'avons pas perdu de vue cet objectif. Cependant, un travail exploratoire était nécessaire avant de nous engager à fond dans une aussi complexe entreprise. Messieurs Michel Amyot, Jean-Paul Baillargeon, Gilbert Gagnon, Yvan Lamonde s'y sont attachés au cours de rencontres très fructueuses. Un plan provisoire de collecte, de classement, de traitement de l'information a été esquissé. Il fallait aussi assurer la concertation avec les organismes impliqués. Enfin, le coût de l'opération sera considérable: l'Institut en assumera une partie, mais le recours à une subvention spéciale est nécessaire. Toutes ces conditions préalables semblent sur le point d'être réunies; monsieur Jean-Paul Baillargeon, attaché à l'Institut depuis quelque temps, procède à la mise en oeuvre.

2. Quant aux liens à établir avec les créateurs, les artistes, les diffuseurs de culture, l'Institut compte quelques activités importantes.

Il a collaboré à l'organisation du colloque Vivaldi sur l'enseignement de la musique.

En mai 1981 a eu lieu au Musée McCord, à Montréal, une exposition de photographies intitulée *Ulric Bourgeois, photographe du Québec et de la Nouvelle-Angleterre*; organisée grâce à l'appui de l'I.Q.R.C., elle restera à Montréal jusqu'à l'automne pour devenir ensuite itinérante. Le corpus décrit donc le milieu franco-américain du « Petit Canada » de Manchester et les origines rurales québécoises de la majorité des émigrants.

En vue de la préparation de leurs États généraux, les artisans du théâtre ont fait appel à nous. Monsieur Jean Gagné a participé à quelques rencontres avec eux et, comme signes tangibles de notre collaboration, nous pourrions bientôt offrir deux instruments de travail: le premier, dû à madame Angèle Dagenais, portera sur la situation du théâtre, particulièrement dans les régions autres que Montréal; le second, rédigé par monsieur Pierre Lavoie, fera le point de la recherche sur le théâtre québécois.

Dans la foulée d'un travail exploratoire de monsieur Paul Chamberland, l'Institut a tenu, en mai, une rencontre avec des artistes; des échanges animés et cordiaux nous ont permis de recueillir des observations et des suggestions précieuses pour nos activités.

Nous nous sommes souciés du sort qui est fait à l'information culturelle dans les médias électroniques; un dossier a été réuni là-dessus par madame Gisèle Gallichan, messieurs Jean-Robert Faucher et André Fournier. Il sera publié à l'automne.

Le cinéaste Arthur Lamothe prépare, à l'Institut, des documents audiovisuels, à portée pédagogique, sur le légendaire des Amérindiens. En plus de porter sur un thème important pour notre culture, ce travail est significatif à un double titre: il marque concrètement la volonté de l'Institut de faire participer les artistes à ses travaux; il indique que la production de l'Institut ne se limitera pas à l'écrit.

Du côté de la diffusion scientifique, une initiative est également exemplaire pour nous: la collaboration avec le Centre d'interprétation scientifique du Témiscouata. Ce centre est une entreprise entièrement originale de diffusion de la science; l'Institut a été très attentif à ses origines et à son développement; aussi collaborons-nous à la préparation d'un document d'ample diffusion, décrivant les ressources et la pédagogie du Centre.

3. Nous nous étions promis d'être à l'écoute des milieux de vie, des régions en particulier. De nombreux contacts ont été établis en divers lieux, et qui porteront progressivement des fruits. Un gros effort reste à poursuivre de ce côté: travail difficile de prospection et d'attention, car il ne s'agit pas, là non plus, de jouer les maîtres d'écoles.

Une histoire de la Gaspésie, réalisée par des Gaspésiens, est en cours d'achèvement. Ce projet avait été mis de l'avant par la Société historique de la Gaspésie. Y travaillent messieurs Jules Bélanger, de la Société historique de la Gaspésie, chercheur de l'Institut, et messieurs Pierre Dansereau, écologiste, Marc Desjardins et Yves Frenette, historiens, Yves Beauregard, agent de recherche; madame Chantal Soucy et monsieur Jean-Marie Fallu agissent à titre de documentalistes. Nous comptons susciter et soutenir des travaux semblables sur d'autres régions, toujours en faisant appel aux ressources des milieux.

Nous l'avons déjà mentionné: l'Institut a lancé un vaste concours sur les « histoires de vie » où des Québécois du troisième âge sont conviés à faire part de leur itinéraire et de leurs expériences. On n'y voit pas seulement un moyen de fournir à la recherche une riche documentation, mais aussi et d'abord une façon de rendre à la mémoire collective l'existence quotidienne de nombreux Québécois que ne mentionnent guère les documents officiels. L'accueil fait par les médias à ce concours, l'acceptation spontanée des membres du jury (Madame Clémence Desrochers, l'historien Albert Faucher, le Père Ambroise Lafortune), les inscriptions nombreuses déjà reçues font bien augurer de l'entreprise. La préparation et l'organisation sont assurées par mesdames Nicole Gagnon et Gabrielle Lachance, le père Benoît Lacroix; ils sont assistés de mesdames Ginette Belleau, Lucie Parent, Nicole Thivierge.

Encore une fois, nous ne voulons pas procéder à un inventaire exhaustif, encore moins à un palmarès. Les divers modes de présence aux milieux font l'objet de nos préoccupations quotidiennes; l'on n'en tient pas minutieuse chronique. Au surplus, faut-il souligner que les recherches menées à l'Institut sont, de soi, des apports à ceux qui, de toutes manières, s'intéressent à la culture? Dans les investigations sur les ethnies ou les musées d'art, la condition féminine ou les stratégies émancipatoires en milieux populaires, sur tant d'autres sujets, il y a aliment pour les groupes divers qui oeuvrent à la contestation et à l'édification de la culture en ce pays.

II

DES PUBLICATIONS

La publication constitue l'une des manifestations publiques les plus importantes de l'Institut puisque l'on rend ainsi compte des recherches effectuées par les différentes équipes de travail.

À cet égard, une politique a été élaborée. Elle s'inspire de deux principes: l'Institut se doit de s'identifier formellement dans toutes les publications qu'il a contribué à produire à partir de ses ressources humaines et matérielles; l'Institut publie en priorité des travaux effectués dans le cadre de ses activités. Cependant, la publication de recherches menées à l'extérieur de l'Institut est prise en considération dans la mesure où le thème de ces recherches s'apparente à nos orientations majeures.

Le mot *publications* doit être pris selon son acception la plus large. Bien entendu, l'Institut aura surtout recours à l'imprimé; on n'exclura pas pour autant les productions audio-visuelles, les banques de données ordinolingues en accès direct, etc.

Pour l'instant, quatre variétés de publications ont été retenues: des cahiers de recherche de type instrumental, une revue thématique, deux collections d'ouvrages, des travaux hors série.

Les Cahiers de l'I.Q.R.C. ont pour objectif de diffuser au plus bas prix possible des outils et des résultats de recherches susceptibles d'être utiles à

la communauté scientifique et au grand public. Ces cahiers, dont le niveau se situe entre le rapport de recherche interne et le livre, se veulent l'une des manifestations les plus immédiates de la vie scientifique de l'Institut.

Plusieurs collections de ces cahiers sont prévues. La collection *Instruments de travail* concerne surtout les approches de la recherche: bibliographies, chronologies, inventaires, compilations statistiques, ouvrages méthodologiques, recueils de textes, etc. Certaines bibliographies de dimensions imposantes (plusieurs milliers de titres) feront l'objet de banques informatisées avec accès direct par terminal d'ordinateur. Les autres collections des cahiers consignent des résultats de recherches entreprises dans le cadre du programme de l'Institut: *Identité et changements culturels*, *Culture populaire*, *Culture savante*, *Régions*, *Diagnostics*, etc.

La production et la diffusion des cahiers sont assumées soit directement par l'I.Q.R.C., soit conjointement avec un éditeur ou un diffuseur, selon la nature du contenu.

La revue de l'I.Q.R.C., dont le titre est *Questions de culture*, fait le point sur des thèmes déterminés. Chaque numéro réunit des spécialistes, rattachés ou non à l'Institut. La revue ne se borne pas à publier des résultats de recherche; elle vise plus encore à ouvrir de nouvelles perspectives de réflexion. Son contenu ne se limite pas au Québec; il inclut des articles de nature plus théorique ou générale ainsi que des textes favorisant la comparaison interculturelle (civilisations, nations, ethnies, régions, classes, sexes, etc.).

La préparation des manuscrits est assurée par l'Institut; les Editions Leméac assument la coédition et la distribution. *Questions de culture* sera publié deux fois l'an.

Les collections d'ouvrages font connaître aux chercheurs et à un plus large public les grands travaux réalisés par l'Institut et qui méritent de prendre la forme achevée du livre. Pour l'instant, deux collections sont prévues: *Culture et société*, *Histoire des régions du Québec* (titres provisoires). Elles seront publiées en coédition avec les Éditions du Boréal Express.

Seront publiés hors série des manuscrits qui n'entrent pas dans les cadres mentionnés déjà, à cause de leur sujet ou de leur format. On peut également ranger dans cette catégorie la production de matériel audio-visuel.

Un comité, présidé par monsieur Fernand Harvey, directeur des publications, assure la coordination générale. La direction de la production a été confiée à monsieur Paul Aubin. Monsieur Fernand Dumont est directeur de la revue *Questions de culture*; il est assisté de madame Gabrielle Lachance.

Monsieur Harvey est responsable des cahiers et de la collection *Histoire des régions du Québec*. Le père Benoît Lacroix dirige la collection *Culture et société*.

Le premier chercheur régulier de l'Institut ayant été engagé en avril 1980, on comprendra que le programme des publications demeure encore embryonnaire pour l'année 1981. Cependant, plusieurs manuscrits ont déjà été déposés ou sont à la veille de l'être, de sorte qu'on peut prévoir un certain nombre de parutions pour l'automne 1981. La plupart ont déjà été cités dans l'état de la recherche esquissé dans la première partie de ce rapport; nous nous bornons ici à en dresser schématiquement la liste.

La collection *Culture et société* devrait accueillir ses deux premiers ouvrages d'ici la fin de 1981: *L'enfance dans le roman québécois, de 1837 à nos jours* (titre provisoire), par madame Denise Lemieux-Michaud, et *La formation de la main-d'oeuvre ouvrière de 1867 à 1962* (titre provisoire), par monsieur Jean-Pierre Charland. D'autres titres sont prévus au début de 1982, dont l'ouvrage de madame Nicole Thivierge sur l'histoire de l'enseignement ménager au Québec de 1880 à 1970.

Dans la collection *Histoire des régions du Québec*, une *Histoire de la Gaspésie* (des origines à 1960), par messieurs Yves Beauregard, Jules Bélanger, Pierre Dansereau, Marc Desjardins et Yves Frenette, sera vraisemblablement lancée à l'automne 1981.

Les deux premiers numéros de la revue *Questions de culture* paraîtront au cours de l'automne 1981. L'un aura pour thème: *Cette culture qu'on appelle savante*, et le second: *Migrations et communautés culturelles*.

Plusieurs cahiers seront édités d'ici la fin de 1981:

- *Les Juifs du Québec: bibliographie annotée*, David Rome, Judith Nefsky, Paule Obermeir (environ 1500 titres);
- *Les médias électroniques et les activités culturelles: une enquête*, Gisèle Gallichan, Jean-Robert Faucher et André Fournier;
- *Statistiques historiques du cinéma au Québec (1896 à 1976)*, Yvan Lamonde et P.-F. Hébert;
- *Précis de transcription de documents d'archives orales*, Vivian Labrie;
- *Le livre et la lecture au Québec: bibliographie*, Jean-Pierre Chalifoux (environ 8 000 titres).

- *Bibliographie sur l'enseignement professionnel au Québec, de 1850 à 1980.*

Jean-Pierre Charland, Nicole Thivierge,
avec la collaboration de Claire Côté et Jacques Saint-Pierre (environ 3 000 titres). Est à l'étude un projet de constitution d'une banque bibliographique ordinolingué portant sur l'enseignement professionnel, avec mise à jour périodique.

D'autres cahiers seront disponibles peu après 1981:

- *Bibliographie analytique des documents personnels, 1860-1980,*
Yvan Lamonde et collaborateurs;
- *La condition féminine en milieu ouvrier: tendances de la recherche,*
Alain Vinet et collaborateurs;
- *La communauté grecque du Québec: aperçu général,*
Tina Ioannou;
- *La culture ouvrière à Montréal, 1880-1920,*
Yvan Lamonde, Lucia Ferretti, Daniel LeBlanc.

Enfin, rappelons que paraîtra prochainement, sous forme imprimée, le premier tome de l'imposante bibliographie sur l'histoire du Canada et du Québec; la production recensée va de 1966 à 1975.

III

UNE ANNÉE DE CROISSANCE RAPIDE

En 1980, l'Institut s'était doté de prévisions budgétaires et de règles de régie interne. L'expérience allait rapidement nous amener à adopter aussi certaines pratiques administratives touchant les conditions de travail, l'administration de la recherche et l'administration financière.

Bon nombre d'interrogations concrètes exigeaient en effet que l'Institut ajuste son organisation à ses besoins comme à son statut: le recrutement du personnel et des chercheurs; la constitution des équipes de recherche; la rédaction des contrats d'embauche; l'établissement de secrétariats ou de bureaux en divers endroits du Québec; la communication entre personnes ou groupes éloignés; le dialogue avec les régions, les milieux, les universités, les collègues, les équipes ou encore les personnes désireuses d'obtenir un emploi à l'Institut; la planification des activités et des ressources; l'évaluation des travaux et des chercheurs...

Dans tous les cas, notre préoccupation dominante a été de favoriser l'exploration de l'ensemble de notre programme, d'implanter des équipes dans diverses régions, de recruter des jeunes chercheurs, de respecter les calendriers établis au départ, de mettre sur pied une organisation au service de la recherche et d'éviter une inutile bureaucratie, fût-ce au prix de quelques tâtonnements.

L'année 1980-1981 n'aura pas suffi à régler tous les problèmes d'une institution naissante, originale par surcroît. Ainsi, la façon de faciliter aux intéressés la critique de nos choix ou les suggestions quant à nos priorités n'est pas bien établie encore, le Conseil n'ayant été complété que tout récemment (le 12 novembre 1980) par la nomination de trois membres: mesdames Madeleine Ferron et Gabrielle Lachance, monsieur Fernand Harvey. Toutefois, l'année 1980-1981 aura permis à l'Institut de mieux entrevoir à quelles conditions il s'insérera harmonieusement dans le développement de la recherche sur la culture en territoire québécois, à titre d'organisme public non subventionnaire. Nos orientations et nos activités étant dès lors mieux définis, un premier bilan pourra être soumis à une évaluation d'ensemble à laquelle nous comptons convier, au cours de la prochaine année, un groupe de personnes extérieures à l'Institut.

En ce qui a trait aux effectifs et aux conditions de travail, les révisions ou nouvelles définitions ont affecté le mode de recrutement, les normes et barèmes de rémunération, le régime d'assurance, les congés et vacances, les frais de voyage, de séjour ou d'assignation à l'extérieur du lieu habituel de résidence, l'évaluation.

De cinq personnes en mars 1980, le personnel de l'Institut est passé, en mai 1981, à 85 personnes, réparties comme suit:

Cadres	3
Chercheurs associés	6
Chercheurs de l'Institut	12
Chargés de recherche	27
Auxiliaires de recherche	4
Assistants de recherche	18
Agents de recherche et de planification	4
Employés de soutien administratif	11
Personnel à contrat	4
Collaborateurs	15
	<hr/> 104

Le recrutement du personnel a été effectué en conformité avec le programme général et les plans de recherche établis conjointement par les directeurs des projets et le Comité scientifique. Des candidats furent choisis parmi les personnes ayant offert leurs services à l'Institut; d'autres ont été invités par le Comité scientifique ou encore sélectionnés directement par les responsables des projets.

Les échelles de traitement ont été ajustées en mai 1980, en août 1980 puis en janvier 1981, aux échelles en vigueur dans les universités québécoises (pour les chercheurs) et aux échelles de la fonction publique québécoise.

coise (pour les autres employés). Ces échelles révisées apparaissent en annexe. S'est ajoutée, en 1980-1981, une échelle pour la rémunération des étudiants gradués à l'emploi de l'Institut durant un maximum de quinze heures par semaine. Ces étudiants sont employés comme assistants de recherche selon que le permettent les universités où ils poursuivent leur scolarité; ils sont rémunérés selon les barèmes qui s'appliquent aux assistants de recherche dans les établissements universitaires.

L'Institut accorde une grande importance au recrutement des jeunes. Mais il s'efforce de ne pas distraire les étudiants de leurs études et entend respecter intégralement les exigences des universités et des collèges quant à leur statut.

En matière d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance-invalidité, l'Institut a décidé d'offrir à ses employés réguliers les avantages dont profitent les membres de la fonction publique québécoise; à cet effet, il a obtenu l'approbation du gouvernement. Désormais, après un an de service, les employés de l'Institut pourront bénéficier de vingt jours de vacances. Quant aux congés, ils demeurent au nombre de treize; ce sont ceux-là même qui sont inscrits aux calendriers de la fonction publique et des établissements scolaires subventionnés où travaillent de nombreux chercheurs.

Toutes les directives administratives afférentes aux dépenses ou au remboursement des frais de voyage, de séjour et d'assignation à l'extérieur du lieu habituel de résidence ont été regroupées et mises à jour, selon qu'il s'agit des employés ou des collaborateurs, des membres de groupes de travail et des membres du Conseil de l'Institut.

Le personnel administratif jouit d'une meilleure sécurité d'emploi, aux termes de la clause no 5 contenue dans les normes et barèmes de rémunération.

En matière d'évaluation à l'embauche, en cours d'emploi et avant le renouvellement d'un contrat, l'Institut fixera sous peu, dans une réglementation, les procédures qu'il jugera appropriées. Cependant, ce travail n'est qu'en voie d'achèvement; il pourra être publié durant l'année qui vient; on y précisera les moyens choisis par l'Institut touchant l'encadrement et la formation des jeunes chercheurs.

Sans contredit, après cette année, les problèmes majeurs concernent le profil de carrière des employés chercheurs à l'Institut, la sécurité d'emploi qu'il convient de leur assurer.

À cause de la variété des tâches requises à l'Institut, des bienfaits à retirer d'une certaine mobilité des chercheurs, de ses devoirs envers tant de milieux,

de régions et d'institutions, l'Institut entend favoriser l'accès de l'Institut à de nombreux chercheurs de diverses provenances et, par voie de conséquence, sanctionner le caractère temporaire des contrats.

Cela n'est pas pour faciliter les choses, alors que le marché d'emploi semble fermé ou presque. De toute manière, ce serait une illusion que de prétendre régler pareil problème en accordant la pleine sécurité d'emploi à un très petit nombre. Les besoins et les ressources dicteront la conduite à tenir. D'ores et déjà, l'Institut entend favoriser l'association temporaire avec un petit nombre de chercheurs détenant des postes dans les institutions québécoises et les contrats d'embauche pour quelques années d'un plus grand nombre de chercheurs en quête d'emploi. Quant à la rémunération de chercheurs universitaires, elle sera limitée au maximum, lorsqu'il s'avérera indispensable de demander à une université un prêt de service, et à temps partiel dans toute la mesure du possible. À cet égard, l'Institut souhaite que les chercheurs universitaires associés à l'Institut, en accord avec leur module, département, faculté et université, intègrent leur tâche de recherche chez nous à leur tâche universitaire.

À proprement parler, l'Institut ne signe pas de contrats de recherche, mais des contrats d'embauche du personnel, paraphés après la mise au point d'un projet dont la réalisation demeure sous la responsabilité du Comité scientifique, même si elle est confiée en premier lieu à une personne ou à une équipe. Chaque projet doit comporter la description du sujet de la recherche, de la problématique générale, du calendrier et des moyens nécessaires. Pareil énoncé permet à l'Institut de planifier ses activités et la répartition de ses ressources, en même temps qu'il le guide dans le recrutement du personnel et l'organisation matérielle.

Le ou les responsables d'une recherche déterminent la problématique du projet et la méthodologie; durant la poursuite du travail, ils rencontrent périodiquement le Comité scientifique afin de préciser l'état des travaux et les difficultés qui peuvent se présenter. Au cours de l'année 1980-1981, le Comité scientifique s'est réuni fréquemment (une trentaine de fois); chacune des équipes a soumis un rapport.

L'Institut se dote progressivement d'un centre de documentation où l'on trouve les ouvrages généraux ou de synthèse, les revues et les principales publications pertinentes aux orientations de l'Institut. Nous nous refusons cependant à créer une nouvelle bibliothèque, préférant faciliter l'accès aux bibliothèques et aux sources de documentation existantes.

Les universités constituent un des principaux lieux d'emploi des chercheurs; l'Institut étant soucieux de collaborer étroitement avec elles, un projet de protocole de coopération vient d'être rédigé. Il sera soumis aux intéressés

et, le cas échéant, proposé à d'autres institutions dont pourraient provenir les chercheurs de l'Institut.

Au début de l'année 1980-1981, rappelons-le, l'Institut a dû fixer un plan précis d'activités, retenant environ la moitié des projets qui eussent pu lui convenir. A peine ce plan était-il adopté que l'on a dû se pencher sur les projets pour 1981-1982 et discerner ce qu'il serait à la fois prioritaire et possible de réaliser. Désormais, chaque année, l'Institut dressera un plan général de deux ans, puis fixera le plan de l'année à venir, corrigeant le cas échéant le plan général établi antérieurement.

En 1980-1981, des secrétariats, devenus depuis des bureaux de l'Institut, ont été établis à Sherbrooke et à Montréal. Le personnel administratif y gère des services à la recherche. A Québec, à cause de l'exiguïté des locaux du siège social, d'autres espaces ont été loués. Des démarches entreprises en vue d'acheter et d'aménager le Morrin College, construit sur les fondations d'une redoute française de la fin du XVII^e siècle et de la première prison commune de Québec, n'ont pas abouti. Les propriétaires du Morrin College, où est abritée la bibliothèque de la Québec Literary and Historical Society, ont refusé l'offre d'achat de l'Institut, pourtant conforme au devis de vente. Depuis, d'autres démarches ont été entreprises en vue de louer des locaux ailleurs.

En matière d'administration financière, l'Institut s'est efforcé de compléter son système de comptabilité, ses politiques et procédures concernant les acquisitions, les inventaires, la vérification et le contrôle. Furent établis une charte des comptes, un mode de paiement et de comptabilisation des dépenses par activité de recherche. Désormais, chaque directeur de recherche, en début d'année financière, est informé de la planification relative au projet dont il a la charge. Dans ses achats, l'Institut accorde priorité aux produits québécois, invite les fournisseurs à présenter leur soumission lorsqu'il s'agit d'équipement ou d'ameublement, regroupe les achats de fournitures semblables destinées à diverses équipes de recherche. Les politiques de l'Institut indiquent à qui a été donnée l'autorité d'effectuer tel ou tel achat et à qui il revient de contrôler les transactions.

Un fonds de dotation a été créé en mars 1981, où sera versé 50% des dons reçus des entreprises, dont la sollicitation est commencée. L'Institut compte intéresser les entreprises ayant siège social au Québec à contribuer financièrement à nos travaux. On sait qu'en l'occurrence d'importants dégrèvements fiscaux sont consentis.

Les règlements provisoires de régie interne publiés dans le premier rapport annuel sont en cours de révision. Une version complétée sera publiée dans *La Gazette officielle*, conformément à la loi, en 1982.

Troisième partie
DOCUMENTS

Document I
LOI CONSTITUANT L'INSTITUT QUÉBÉCOIS
DE RECHERCHE SUR LA CULTURE
(Lois du Québec, 1979, chapitre 10; sanctionnée le 22 juin 1979)

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

SECTION I

CONSTITUTION ET COMPOSITION DE L'INSTITUT

Constitution. **1.** Un organisme, ci-après appelé «l'Institut», est créé sous le nom de «l'Institut québécois de recherche sur la culture».

Pouvoirs d'une corporation. **2.** L'Institut est une corporation au sens du Code civil et il est investi des pouvoirs généraux d'une telle corporation et des pouvoirs particuliers que la présente loi lui confère.

Mandataire du gouvernement. **3.** L'Institut jouit des droits et privilèges d'un mandataire du gouvernement.

Domaine public. Les biens de l'Institut font partie du domaine public mais l'exécution de ses obligations peut être poursuivie sur ses biens.

Responsabilité. L'Institut n'engage que lui-même lorsqu'il agit en son propre nom.

Siège social. **4.** L'Institut a son siège social à l'endroit déterminé par le gouvernement; un avis de la situation ou de tout changement du siège social est publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

Bureaux et séances. L'Institut peut établir des bureaux aux endroits qu'il détermine; il peut tenir ses séances à tout endroit du Québec.

- 5.** L'Institut est formé de neuf membres nommés par le gouvernement, dont cinq après consultation des milieux intéressés par les recherches sur les phénomènes culturels.
- 6.** Le gouvernement nomme le président de l'Institut parmi les membres de ce dernier.
- Les membres de l'Institut désignent, parmi les membres qui n'exercent pas la fonction de président ou de directeur général, un vice-président.
- Le président préside les réunions de l'Institut et assume les autres fonctions que l'Institut lui assigne par règlement.
- 7.** Le gouvernement nomme un directeur général parmi les membres de l'Institut. Le directeur général est responsable de l'administration de l'Institut dans le cadre de ses règlements.
- 8.** Le directeur général de l'Institut exerce ses fonctions à temps plein.
- 9.** Le président et le directeur général sont nommés pour une période qui ne peut excéder cinq ans et les autres membres de l'Institut sont nommés pour quatre ans.
- Toutefois, à l'exception du président et du directeur général, trois des premiers membres sont nommés pour trois ans.
- Le mandat d'un membre ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.
- 10.** Les membres de l'Institut autres que le président et le directeur général ne sont pas rémunérés. Toutefois, ils ont droit au remboursement des frais justifiables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions et ils reçoivent une allocation de présence fixée par le gouvernement.
- 11.** Le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président et du directeur général.
- 12.** L'Institut peut nommer un secrétaire ainsi que tout autre employé requis pour ses opérations. Il peut, pour l'exécution de ses travaux, retenir les services de chercheurs et d'experts à titre d'employés ou autrement.
- La rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du secrétaire, des employés, des chercheurs et

des experts sont fixés par l'Institut et approuvés par le gouvernement.

Fonctions
continué.

13. À la fin de leur mandat, les membres de l'Institut demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Vacance.

Sauf dans le cas du président et du directeur général, toute vacance survenant au cours de la durée d'un mandat est comblée pour la durée non écoulée du mandat du membre à remplacer en suivant le mode de nomination prévu à l'article 5.

Incapacité
du
président.

14. En cas de vacance ou d'incapacité d'agir du président, le vice-président agit comme président jusqu'à ce que soit nommé un nouveau président ou pendant que dure son incapacité.

Incapacité
du
directeur
général.

15. En cas de vacance ou d'incapacité d'agir du directeur général, le gouvernement peut nommer, pour exercer ses fonctions pendant la période non écoulée de son mandat ou pendant que dure son incapacité, une personne dont il fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail.

Quorum.

16. Le quorum de l'Institut est de cinq membres dont le président ou le vice-président. En cas de partage égal des voix, le président ou, en son absence, le vice-président dispose d'une voix prépondérante.

Conflit
d'intérêt.

17. Le président ainsi que le directeur général de l'Institut ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans toute entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de l'Institut. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt échoit à l'un d'eux par succession ou par donation à condition d'y renoncer ou d'en disposer avec toute la diligence possible.

Employés
visés.

Tout employé de l'Institut est assujéti au premier alinéa dans les cas prévus par règlement de l'Institut.

Révélation
d'intérêt.

Tout autre membre ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président et s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Règlemen-
tation.

18. L'Institut peut faire des règlements pour sa régie interne et l'exercice de ses pouvoirs et notamment pour:

a) constituer un comité exécutif, en déterminer les fonctions et pouvoirs, et fixer la durée du mandat de ses membres;

b) déterminer les fonctions et pouvoirs du président, du vice-président, du directeur général et des autres employés de l'Institut;

c) créer une catégorie de membres affiliés à l'Institut qui n'ont pas droit de vote et ne participent pas à son administration, déterminer leurs conditions d'admission ainsi que leurs droits et obligations;

d) créer des fonds de dotation à même les sommes reçues par don, legs, subvention ou autre forme de contribution, à l'exception de celles octroyées par le gouvernement, ses ministères ou organismes, et déterminer les modes d'administration et de disposition de ces fonds.

Publica-
tion.

Les règlements de l'Institut adoptés en vertu du présent article sont publiés dans la *Gazette officielle du Québec*.

Authenti-
cité des
procès-
verbaux.

18. Les procès-verbaux des séances de l'Institut, approuvés par celui-ci et certifiés conformes par le président ou par toute autre personne autorisée à le faire par les règlements de régie interne de l'Institut, sont authentiques. Il en est de même des documents ou des copies émanant de l'Institut ou faisant partie de ses archives lorsqu'ils sont ainsi certifiés.

SECTION II

FONCTIONS ET POUVOIRS DE L'INSTITUT

Objets.

20. L'Institut a pour objets, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, d'effectuer, d'encourager et de soutenir des recherches et des études sur les divers aspects des phénomènes culturels.

Pouvoirs.

21. Dans la poursuite de ses objets, l'Institut peut notamment:

a) concevoir et réaliser les plans et les programmes de recherche nécessaires pour mieux comprendre les transformations de la culture au Québec;

b) promouvoir la collaboration et la concertation des chercheurs travaillant dans le domaine des recherches et des études sur la culture;

c) mettre à la disposition des chercheurs des services et des informations utiles à la réalisation des recherches et des études sur la culture;

d) tenir des réunions, colloques ou séances d'information et publier les résultats des études et recherches de l'Institut ou d'autres organismes poursuivant des buts similaires;

e) concourir, par les résultats de ses études et recherches, et par ses prévisions et ses avis, à l'élaboration et à la révision des politiques culturelles.

Pouvoirs
avec auto-
risation du
gouver-
nement.

22. L'Institut ne peut sans l'autorisation du gouvernement:

a) conclure, conformément à la Loi du ministère des affaires intergouvernementales (1974, chapitre 15), un accord avec tout gouvernement ou organisme gouvernemental;

b) contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par lui et non encore remboursées au-delà du montant déterminé par le gouvernement;

c) acquérir des immeubles ou en disposer;

d) prendre un engagement financier pour une somme excédant le montant déterminé par le gouvernement.

Actes
prohibés.

23. L'Institut ne peut acquérir des actions d'une autre corporation, ni exploiter des entreprises commerciales. Il ne peut accorder des prêts, des dons ou des subventions.

Accepta-
tion de
dons, etc.

24. L'Institut peut recevoir et accepter des dons, legs, subventions ou toute autre contribution.

Autorisa-
tion du
gouver-
nement.

Il ne peut cependant accepter des dons, legs, subventions ou autres contributions auxquels sont attachées des charges ou conditions, si ce n'est du gouvernement du Québec, ses ministères ou organismes, sans l'autorisation du gouvernement.

Exécution
de
mandat.

25. Dans la poursuite de ses objets, l'Institut doit exécuter tout mandat spécifique que lui confie, avec l'approbation du gouvernement, le ministre chargé de l'application de la présente loi.

Dépôt.

Un tel mandat doit être déposé devant l'Assemblée nationale dans les quinze jours de son approbation par le gouvernement. Si le mandat est approuvé alors que l'Assemblée nationale ne siège pas, il doit être déposé devant elle dans les quinze jours de l'ouverture de la session suivante ou de la reprise de ses travaux, selon le cas.

Publi-
cation.

L'Institut doit publier les résultats de toute recherche qui lui est confiée par le ministre en vertu des alinéas précédents.

SECTION III

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Verse-
ments par
le ministre
des
finances.

26. Le ministre des finances est autorisé à verser à l'Institut, à même le fonds consolidé du revenu, pour l'exercice financier du gouvernement se terminant le 31 mars 1980, la somme de \$600 000, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1981, la somme de \$1 200 000, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1982, la somme de \$1 500 000, et pour chaque exercice financier subséquent la même somme que pour l'exercice financier précédent, majorée de 10 pour cent ou d'un pourcentage

supérieur fixé par le gouvernement qui ne peut excéder 25 pour cent pour chaque exercice financier.

Verse-
ments
addition-
nels.

27. Le ministre chargé de l'application de la présente loi peut également verser à l'Institut, à même les crédits votés annuellement à cette fin par la Législature, toute somme additionnelle à celles versées en vertu de l'article 26.

Paiement
des
dépenses.

28. Les sommes versées par le ministre des finances et par le ministre chargé de l'application de la présente loi en vertu des articles 26 et 27 servent à payer les dépenses d'administration et toute autre dépense de l'Institut découlant de l'application de la présente loi.

SECTION IV

DISPOSITIONS DIVERSES

Exercice
financier.

29. L'exercice financier de l'Institut se termine le 31 mars de chaque année.

Rapport.

30. L'Institut doit, à l'expiration des quatre mois qui suivent la fin de son exercice financier, faire au ministre chargé de l'application de la présente loi un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit aussi contenir tous les renseignements que le ministre peut prescrire.

Dépôt.

31. Le ministre dépose le rapport de l'Institut devant l'Assemblée nationale dans les trente jours suivant sa réception. S'il le reçoit alors que l'Assemblée nationale ne siège pas, il le dépose dans les trente jours de l'ouverture de la session suivante ou, selon le cas, dans les quinze jours de la reprise de ses travaux.

Vérifi-
cation.

32. Les livres et comptes de l'Institut sont vérifiés chaque année par le vérificateur général et chaque fois que le décrète le gouvernement. Ses rapports doivent accompagner le rapport annuel de l'Institut.

Ministre
respon-
sable.

33. Le gouvernement charge un ministre de l'application de la présente loi.

1973, c. 12,
a. 2, mod.

34. L'article 2 du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (1973, chapitre 12), modifié par l'article 1 du chapitre 9 des lois de 1974, par l'article 47 du chapitre 41 des lois de 1975, par l'article 9 du chapitre 51 des lois de 1976, par l'article 1 du chapitre 21 et par l'article 232 du chapitre 68 des lois de 1977 et par l'article 105 du chapitre 7, l'article 31 du chapitre 38, l'article 25 du chapitre 18, l'article 31

du chapitre 24 et l'article 53 du chapitre 64 des lois de 1978, est de nouveau modifié par l'addition, après le paragraphe 15° du premier alinéa, du suivant:

«16° au président, au directeur général et aux employés de l'Institut québécois de recherche sur la culture.»

Entrée en
vigueur.

35. La présente loi entrera en vigueur à la date qui sera fixée par proclamation du gouvernement.

Document II
RÈGLEMENTS TEMPORAIRES
(adoptés par l'Institut les 28 et 29 mars 1980 et le 29 mai 1981)

SECTION I

DÉFINITIONS

- 1.1 Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'impose un sens différent, les expressions et mots suivants signifient:
 - 1.1.1 « Institut »: l'« Institut québécois de recherche sur la culture »;
 - 1.1.2 « Conseil »: l'« assemblée des membres de l'Institut »;
 - 1.1.3 « Loi »: la « Loi constituant l'Institut québécois de recherche sur la culture » (L.Q., 1979, chapitre 10);
 - 1.1.4 « Ministre »: le « ministre chargé de l'application de la loi ».
- 1.2 Sceau: le sceau de l'Institut est celui dont l'empreinte apparaît ci-dessous.
- 1.3 Un exercice financier de l'Institut débute le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

SECTION II

CONSEIL

- 2.1 Le Conseil exerce les droits et pouvoirs de l'Institut.
- 2.2 Les pouvoirs suivants sont de la compétence exclusive du Conseil:
 - 2.2.1 établir des bureaux de l'Institut;
 - 2.2.2 faire des règlements de régie interne de l'Institut;

- 2.2.3 nommer les membres affiliés;
 - 2.2.4 en conformité de la loi, a. 22, conclure un accord avec un gouvernement ou un organisme gouvernemental; contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par lui et non encore remboursées au-delà du montant déterminé par le gouvernement; acquérir des immeubles ou en disposer; prendre un engagement financier pour une somme excédant le montant déterminé par le gouvernement;
 - 2.2.5 décider des orientations et approuver le plan de développement de l'Institut;
 - 2.2.6 approuver les prévisions budgétaires;
 - 2.2.7 approuver les états financiers;
 - 2.2.8 approuver le rapport des activités destiné au ministre et à l'Assemblée nationale;
 - 2.2.9 nommer les membres du comité exécutif, en conformité de l'article 3.1;
 - 2.2.10 autoriser tout contrat excédant 150 000 \$;
 - 2.2.11 fixer des mandats au comité exécutif.
- 2.3 Les séances du Conseil ont lieu aussi souvent que l'intérêt de l'Institut l'exige mais au moins quatre fois par année, au siège social ou à tout endroit du Québec fixé par la convocation.
- Nonobstant l'alinéa précédent, des réunions du Conseil peuvent être tenues sous la forme de « conférences téléphoniques ».
- Dans ces cas, nonobstant l'article 2.6, le scrutin, lorsqu'il est requis, doit être exprimé clairement.
- 2.4 Les membres sont convoqués par le secrétaire à la demande du président, du directeur général ou lorsque quatre membres en font la demande par écrit.
- 2.5 Le secrétaire expédie à chaque membre du Conseil, au moins cinq jours francs avant chaque réunion, un avis écrit de convocation accompagné du projet de compte rendu de la réunion précédente et d'un projet d'ordre du jour. Il peut aussi transmettre un tel avis, sans les projets de compte rendu et d'ordre du jour, par télégramme.
- 2.6 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité absolue des voix exprimées des membres présents; en cas de partage égal des voix, le président dispose d'une voix prépondérante.

Toutefois, toute modification ou abrogation d'un règlement doit être annoncée dans la convocation et adoptée à la majorité absolue des membres en fonction.

Nul ne peut se faire représenter, ni exercer son droit de vote par procuration à une assemblée du Conseil.

Le vote est pris à main levée. Cependant, un membre peut demander le vote au scrutin secret.

À moins qu'un scrutin n'ait été requis, une déclaration du président du Conseil à l'effet qu'une résolution a été adoptée ou rejetée et une entrée au compte rendu à cet effet, constituent une preuve prima facie de l'adoption ou du rejet de cette résolution sans qu'il soit nécessaire de prouver la quantité ou proportion des votes enregistrés.

Une résolution du Conseil qui porte la signature de tous les membres en fonction a la même validité que si elle avait été adoptée lors d'une réunion.

SECTION III

COMITÉ EXÉCUTIF

- 3.1 Le comité exécutif est composé du président du Conseil, du directeur général et de deux autres membres du Conseil, désignés par ce dernier et nommés pour un an.

Le directeur général préside le comité exécutif. En son absence, un président est choisi par les membres présents.

Le quorum des réunions du comité exécutif est de trois (3).

Le comité exécutif exerce les droits et pouvoirs suivants:

- 3.2.1 recommande au Conseil d'établir des bureaux de l'Institut;
- 3.2.2 recommande au Conseil l'approbation des règlements de régie interne de l'Institut;
- 3.2.3 soumet au Conseil tout projet d'accord avec un gouvernement ou un organisme gouvernemental; tout projet d'emprunt portant le total des sommes empruntées par lui et non encore remboursées au-delà du montant déterminé par le gouvernement, tout projet d'acquérir des immeubles ou d'en disposer et tout projet d'engagement financier pour une somme excédant le montant déterminé par le gouvernement;
- 3.2.4 recommande au Conseil l'approbation du plan de développement de l'Institut;

- 3.2.5 recommande au Conseil l'approbation des prévisions budgétaires;
 - 3.2.6 recommande au Conseil l'approbation des états financiers;
 - 3.2.7 soumet au Conseil un projet de rapport des activités destiné au ministre et à l'Assemblée nationale;
 - 3.2.8 autorise tout contrat excédant 100 000 \$ et recommande au Conseil l'approbation de tout contrat excédant 150 000 \$;
 - 3.2.9 crée des fonds de dotation et détermine les modes d'administration et de disposition de ces fonds;
 - 3.2.10 fixe les normes et barèmes de rémunération des employés;
 - 3.2.11 avec l'agrément du Conseil, nomme les cadres de l'Institut;
 - 3.2.12 nomme les chercheurs associés et fixe les conditions de leur participation;
 - 3.2.13 approuve l'engagement des chercheurs de l'Institut;
 - 3.2.14 nomme le secrétaire et les autres membres du comité scientifique, en conformité de l'article 4.1;
 - 3.2.15 fait rapport de ses activités au Conseil.
- 3.3 Les décisions du comité exécutif sont prises en conformité des dispositions de l'article 2.6.
- 3.4 Les réunions du comité exécutif ont lieu aussi souvent que l'intérêt de l'Institut l'exige mais au moins six (6) fois par année.
- Nonobstant l'alinéa précédent, des réunions du comité exécutif peuvent être tenues sous la forme de « conférences téléphoniques ».
- 3.5 Le comité exécutif transmet ses comptes rendus aux membres du Conseil.

SECTION IV

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- 4.1 Le comité scientifique est composé de trois chercheurs de l'Institut, nommés pour deux ans, du directeur général et du président de l'Institut; il peut inviter toute personne à participer à ses travaux.
- 4.2 Le comité scientifique assiste le président dans la coordination et la bonne marche des activités scientifiques, adopte les programmes et les

projets d'activités scientifiques, élabore le plan de développement et le révisé périodiquement, recommande au comité exécutif la nomination des chercheurs associés.

- 4.3 Les décisions du comité scientifique sont prises en conformité des dispositions de l'article 2.6.

SECTION V

LE PRÉSIDENT

- 5.1 Le président exerce les pouvoirs et les fonctions que lui confèrent la loi et les règlements de régie interne.

Notamment:

- 5.1.1 le président préside les réunions du Conseil;
 - 5.1.2 le président est membre du comité exécutif;
 - 5.1.3 le président agit comme directeur scientifique, veille à la coordination et à la bonne marche des activités scientifiques, et préside le comité scientifique.
- 5.2 En l'absence du président, le vice-président exerce les fonctions du président, hormis en ce qui a trait à l'article 5.1.3.

SECTION VI

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

- 6.1 Le directeur général exerce les pouvoirs et les fonctions que lui confèrent la loi et les règlements de régie interne.

Notamment:

- 6.1.1 le directeur général est responsable de l'administration de l'Institut et préside le comité exécutif; il est aussi membre du comité scientifique;
- 6.1.2 le directeur général autorise tout contrat excédant 50 000 \$ et recommande au comité exécutif l'approbation de tout contrat excédant 100 000 \$;
- 6.1.3 soumet au comité exécutif le plan de développement et les prévisions budgétaires;
- 6.1.4 recommande au comité exécutif l'approbation des normes et barèmes de rémunération des employés;

- 6.1.5 recommande au comité exécutif l'engagement et l'approbation des conditions de travail des chercheurs de l'Institut, et des cadres autres que le président et le directeur général;
- 6.1.6 engage les chargés de recherches et les professionnels, et fixe leurs conditions de travail;
- 6.1.7 peut certifier conformes les procès-verbaux du Conseil et tout autre document ou copie émanant de l'Institut ou faisant partie de ses archives.

SECTION VII

LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF

- 7.1 Sous l'autorité du directeur général, le directeur administratif exerce les pouvoirs et les fonctions que lui confèrent les règlements de régie interne.

Notamment:

- 7.1.1 le directeur administratif est responsable des services administratifs de l'Institut;
- 7.1.2 participe, sans voix délibérante, aux séances du Conseil, du comité exécutif et du comité scientifique;
- 7.1.3 autorise tout contrat n'excédant pas 50 000 \$ et recommande au directeur général l'approbation de tout contrat qui excède ce montant;
- 7.1.4 prépare et soumet au directeur général les prévisions budgétaires, le plan de financement annuel de l'Institut et les normes et barèmes de rémunération des employés;
- 7.1.5 à titre de directeur du personnel, détermine et soumet au directeur général les conditions de travail des cadres;
- 7.1.6 recommande au directeur général l'approbation des conditions de travail des chercheurs de l'Institut;
- 7.1.7 recommande au directeur général l'engagement des cadres, des chercheurs de l'Institut, des chargés de recherche et des professionnels;
- 7.1.8 engage les auxiliaires, les assistants de recherche et les employés de soutien;
- 7.1.9 est responsable des services aux équipes de recherche et des services requis pour le bon fonctionnement du siège social et des bureaux de l'Institut.

DOCUMENT III
LES EFFECTIFS, LES NORMES ET LES BARÈMES DE RÉMUNÉRATION
DE L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE
en vertu et en conformité de la Loi constituant l'Institut québécois de
recherche sur la culture (L.Q., 1979, chapitre 10).

1. PRÉAMBULE

Ce document a pour objet d'établir la classification des emplois de l'Institut québécois de recherche sur la culture de même que les normes et barèmes pour la nomination et la rémunération du personnel.

Les normes et barèmes proposés proviennent de ceux que le gouvernement a adoptés pour ses employés.

Les barèmes de rémunérations des professeurs des universités du Québec ont été retenus, selon une moyenne, pour les « chercheurs de l'Institut » et les « chargés de recherche ».

2. FINALITÉS DE L'INSTITUT

Le chapitre 10 des lois de 1979, à l'article 10, indique que l'Institut québécois de recherche sur la culture « a pour objets, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, d'effectuer, d'encourager et de soutenir des recherches et des études sur les divers aspects des phénomènes culturels ».

« Dans la poursuite de ses objets, l'Institut peut notamment:

- a) concevoir et réaliser les plans et les programmes de recherche nécessaires pour mieux comprendre les transformations de la culture au Québec;
- b) promouvoir la collaboration et la concertation des chercheurs travaillant dans le domaine des recherches et des études sur la culture;

- c) mettre à la disposition des chercheurs des services et des informations utiles à la réalisation des recherches et des études sur la culture;
- d) tenir des réunions, colloques ou séances d'information et publier les résultats des études et recherches de l'Institut ou d'autres organismes poursuivant des buts similaires;
- e) concourir, par les résultats de ses études et recherches, et par ses prévisions et ses avis, à l'élaboration et à la révision des politiques culturelles. » (1979, ch. 10, a. 21)

De plus, « dans la poursuite de ses objets, l'Institut doit exécuter tout mandat spécifique que lui confie le ministre chargé de l'application de la loi. » (1979, ch. 10, a. 25)

Les activités habituelles de l'Institut seront variées et pourront se dérouler en divers endroits du Québec. Elles prendront les diverses formes des activités nécessaires à la recherche, à l'animation et à l'information scientifiques: enquête, étude, groupe de travail, documentation, conférence, colloque, publication, etc.

3. ORGANIGRAMME

4. CLASSIFICATION DES EMPLOIS

a) Les cadres:

Le président

Il occupe un emploi à demi-temps. Il préside le conseil de l'Institut et le comité scientifique.

Il représente l'Institut et agit comme directeur scientifique. Il est responsable de la planification de la recherche auprès du comité exécutif.

Le directeur général

Il est responsable de l'administration de l'Institut. Il préside le comité exécutif et le comité de régie interne. Il est membre du Conseil et du comité scientifique.

Il représente l'Institut et coordonne des travaux de recherche.

Le directeur administratif

Il participe à l'administration de l'Institut et dirige les services administratifs. En particulier, il voit à

l'élaboration et à l'application des politiques administratives, financières et de gestion du personnel.

Il voit à l'administration des biens meubles et immeubles de l'Institut. Il procure à l'Institut et aux employés tous les services auxiliaires requis. Il est responsable du secrétariat à la recherche et aux publications.

Le secrétaire

Il est secrétaire du conseil et du comité exécutif. Il élabore le rapport annuel de l'Institut. Il est responsable des archives. Il assiste le directeur général dans l'organisation des activités scientifiques, colloques, ateliers. Il établit et maintient des contacts étroits avec les milieux scientifiques et les groupes culturels.

b) Les chercheurs:

Les chercheurs associés

A ce titre, octroyé par le comité exécutif, ces chercheurs collaborent à la planification et au déroulement des activités de l'Institut. Ils ne font pas partie du Personnel de l'Institut.

Les chercheurs de l'Institut

Ils sont des chercheurs ou des professeurs de carrière auxquels l'Institut offre un emploi régulier à plein temps ou à temps partiel.

Ces chercheurs ont une formation de base dans un champ d'étude relié aux préoccupations de l'Institut. Ils ont également une expérience d'enseignement ou de recherche dans leur domaine de compétence. Ils sont habiles à diriger des travaux de recherche, à animer des groupes de travail.

Le seuil d'entrée dans la fonction de chercheur de l'Institut est un diplôme de deuxième cycle universitaire ou une expérience équivalente à celle du diplômé.

L'Institut prévoit trois catégories:

Directeur de projet: semblable à la catégorie du professeur titulaire universitaire.

Les chargés de recherche

Catégorie I: semblable à la catégorie de professeur agrégé universitaire.

Catégorie II: semblable à la catégorie de professeur adjoint universitaire.

Ils sont également des chercheurs ou des professeurs ou des assistants d'enseignement et de recherche auxquels l'Institut offre un *emploi temporaire* à plein temps ou à temps partiel.

Les qualifications exigées sont les mêmes, sauf pour les auxiliaires d'enseignement et de recherche, pour qui le seuil d'entrée dans la fonction est un diplôme de premier cycle universitaire ou une expérience équivalente à celle du diplômé.

L'Institut prévoit quatre catégories:

Catégorie I: semblable à la catégorie de professeur agrégé universitaire.

Catégorie II: semblable à la catégorie de professeur adjoint universitaire.

Catégorie III: semblable à la catégorie de chargé d'enseignement ou de recherche.

Catégorie IV: semblable à la catégorie d'auxiliaire d'enseignement et de recherche.

Les assistants de recherche

Ils sont des étudiants du niveau de la maîtrise ou du doctorat auxquels l'Institut offre un emploi temporaire à temps partiel durant l'année scolaire ou à plein temps durant la période des vacances.

Les assistants ont une formation de premier cycle universitaire dans un champ relié aux préoccupations de l'Institut. Ils sont également inscrits aux études de second ou de troisième cycle dans un établissement universitaire reconnu.

c) Les agents de recherche et de planification

Afin de soutenir les équipes de recherche et d'assumer l'ensemble des fonctions connexes, l'Insti-

tut crée un secrétariat à la recherche et aux publications.

Les fonctions des agents de recherche et de planification qui sont rattachés au secrétariat à titre d'employés réguliers sont:

- exécuter les travaux scientifiques qui leur sont confiés par l'Institut;
- exécuter des travaux statistiques;
- voir, en collaboration avec les chercheurs, à la planification et à la tenue de colloques (régionaux, nationaux ou internationaux) et aux autres activités scientifiques v.g. enquêtes, entrevues, bibliographies, documentation, monographies, répertoires, études, etc.;
- collaborer à la planification et à la constitution des archives scientifiques;
- collaborer à la planification et à la réalisation des publications de l'Institut;
- collaborer à l'instauration de politiques concernant tant les échanges inter-institutionnels que l'utilisation de la documentation et des archives;
- établir des liens et soutenir des collaborations avec les entreprises et les organismes publics et privés en vue de favoriser la participation aux activités scientifiques et culturelles de l'Institut.

Ces agents de recherche et de planification ont une formation de base dans une discipline reliée aux fonctions de l'Institut et aux fonctions décrites à l'alinéa précédent. Ils ont une expérience pertinente. Ils sont habiles à animer des groupes de travail, organiser des activités, exécuter des travaux connexes à la recherche, à la documentation et aux publications.

Le seuil d'entrée dans un poste d'agent de recherche et de planification est un diplôme de premier cycle universitaire ou une expérience équivalente à celle du diplômé.

L'Institut prévoit trois catégories:

Catégorie I: associée à un professionnel du corps d'emploi 105, classe I

Catégorie II: associée à un professionnel du corps d'emploi 105, classe II

Catégorie III: associée à un professionnel du corps d'emploi 105, classe III

d) le personnel de soutien administratif

Cette catégorie regroupe les employés suivants:

- technicien en administration
- agent de bureau
- secrétaire principal
- secrétaire
- sténographe
- dactylographe
- préposé aux services auxiliaires

Technicien en administration

L'employé exécute les travaux de comptabilité, de gestion financière et de gestion du personnel et les autres tâches que lui confie le directeur administratif.

Le technicien en administration a une formation de niveau collégial en techniques administratives.

Agent de bureau

L'employé exécute les travaux de soutien administratif concernant la comptabilité, la gestion financière et la gestion du personnel et les autres tâches que lui confie le technicien en administration.

L'agent de bureau a une formation de niveau secondaire en techniques commerciales ou une formation jugée équivalente.

Secrétaire principal

L'employé est secrétaire du président ou du directeur général. Il assume toutes les tâches qui lui sont confiées par l'un ou l'autre en ce qui concerne la correspondance, les communications, la dactylographie et la tenue de bureau.

L'employé a une formation secondaire ou collégiale de même qu'une expérience le rendant admissible au dernier échelon du corps des secrétaires.

Secrétaire

L'employé est secrétaire du directeur administratif ou du secrétaire de l'Institut. Il accomplit les tâches de support qui lui sont confiées.

L'employé a une formation secondaire ou collégiale en secrétariat de même qu'une expérience pertinente le rendant admissible au corps des secrétaires.

Sténographe

L'employé est rattaché au secrétariat à la recherche et aux publications. Il est affecté par le directeur administratif à une ou plusieurs équipes de recherche.

Les tâches lui sont confiées par les chercheurs, les chargés de recherche ou les agents de recherche et de planification.

L'employé a une formation secondaire ou collégiale en secrétariat.

Dactylographe

L'employé est rattaché au secrétariat à la recherche et aux publications. Sa tâche lui est désignée par le directeur administratif.

L'employé a une formation secondaire en dactylographie.

Préposé aux services auxiliaires

Il est affecté aux services administratifs.

Il accomplit les tâches de bureau suivantes: messagerie, photocopie, réception et envoi du courrier et toutes autres tâches qui lui sont confiées par le directeur administratif.

Le messenger a une formation de niveau secondaire.

5. STATUT DES EMPLOYÉS

Les employés de l'Institut se regroupent en quatre catégories:

- employés permanents
- employés réguliers
- employés en probation
- employés temporaires

a) Employés permanents

Un tel employé est un employé régulier bénéficiant de la sécurité d'emploi. La sécurité d'emploi est accordée au plus tard deux ans après la fin de la probation, sauf si la période d'emploi régulier a été prolongée.

La sécurité d'emploi est accordée par le Comité exécutif de l'Institut sur recommandation favorable du directeur général et du directeur administratif.

La direction de l'Institut prend en compte les critères suivants:

- a) les besoins d'effectifs
- b) la compétence et l'expérience des candidats
- c) le travail accompli à l'Institut

Le président, le directeur général et les chercheurs de l'Institut sont exclus de cette catégorie d'employés.

b) Employés réguliers

L'employé régulier occupe un poste régulier. Il a complété un stage de probation d'une durée d'un an ou de six mois, selon le cas. Il doit attester de sa condition de santé.

Les chercheurs de l'Institut obtiennent un poste régulier à plein temps ou à temps partiel sans devoir se soumettre au stage de probation.

c) Employés en probation

L'employé en probation occupe un poste régulier durant la période prédéterminée afin de permettre à l'Institut d'évaluer sa capacité d'occuper ce poste de

façon régulière; la période est de six mois pour le personnel de soutien administratif et d'un an pour les cadres et les professionnels.

i) *Cessation d'emploi durant la période de probation*

Tout employé en probation pourra être remercié de ses services par l'Institut au terme d'un avis d'un mois.

ii) *Prolongation de la période de probation*

Dans des cas exceptionnels, l'Institut pourra prolonger la période de probation d'un employé. Toutefois, celui-ci devra en être avisé par écrit un mois avant la fin de la période de probation.

d) Employés temporaires

L'employé temporaire est embauché par contrat, pour une période prédéterminée et pour accomplir un travail défini.

Les chargés de recherche et les étudiants embauchés à titre d'assistants de recherche sont des employés temporaires.

La durée maximale d'emploi de cette catégorie est normalement de deux ans.

Les employés temporaires ne profitent pas des avantages sociaux consentis aux employés réguliers.

Si l'Institut désire offrir un emploi régulier à un employé temporaire, il doit le faire en conformité des procédures habituelles. L'employé temporaire est alors soumis à la période de probation prévue dans son cas.

6. NOMINATION

La nomination des cadres de l'Institut est effectuée par le Comité exécutif de l'Institut, sur recommandation du directeur général; la nomination aura été agréée, au préalable, par le Conseil.

La nomination des chercheurs associés est effectuée par le Comité exécutif, sur recommandation du directeur scientifique.

La nomination des chercheurs de l'Institut est effectuée par le Comité exécutif, sur recommandation du directeur général.

La nomination des autres employés de l'Institut est effectuée par le directeur général ou le directeur administratif selon les cas.

La nomination à titre régulier des employés de l'Institut est effectuée par le directeur général sur recommandation du supérieur immédiat.

7. CONDITIONS DE TRAVAIL

a) Semaine et heures de travail

La semaine régulière de travail est de trente-cinq heures réparties du lundi au vendredi inclusivement.

La durée quotidienne est de sept heures séparées par une période de repas.

Les heures de travail supplémentaire, autorisées au préalable par le directeur général ou le directeur administratif, sont rémunérées au taux fixé dans ces cas par le gouvernement du Québec pour ses employés professionnels et fonctionnaires.

b) Jours fériés et chômés

Les jours fériés et chômés sans réduction de traitement sont les suivants:

1. Le Jour de l'An
2. Le lendemain du Jour de l'An
3. Le Vendredi Saint
4. Le Lundi de Pâques
5. La fête de Dollard
6. La fête de la St-Jean
7. La Confédération
8. La fête du Travail
9. La fête de l'Action de Grâce
10. La veille de Noël
11. La fête de Noël
12. Le lendemain de Noël
13. La veille du Jour de l'An

Si un congé férié et chômé arrive un samedi ou un dimanche, il est reporté au vendredi ou au lundi qui précède ou qui suit le congé.

c) Rémunération

Au moment de l'embauche, le salaire est établi en fonction des critères suivants:

- la description de la fonction
- l'expérience du candidat
- la formation
- la rémunération moyenne de fonctions semblables au gouvernement du Québec ou dans les universités Laval, de Montréal et du Québec à Montréal (U.Q.A.M.)
- les exigences salariales du candidat

La majoration de traitement d'un employé, lors de l'évaluation du salaire à l'embauche, ne doit pas dépasser 10%.

Si, pour un employé, lors de l'embauche, son traitement est déjà égal ou supérieur au point milieu, l'Institut pourra maintenir son niveau de traitement ou verser un forfaitaire en conformité de l'aliéna précédent.

La révision annuelle du traitement est faite le 1^{er} juillet de chaque année. Elle est établie en fonction du rendement des individus et selon les normes approuvées par le gouvernement.

Dans toute la mesure du possible, la « masse salariale » sera répartie en fonction du « point milieu » des échelles.

d) Vacances annuelles

L'employé ayant travaillé à l'Institut à titre d'employé régulier, incluant la période de probation, une année et plus en date du 1^{er} avril a droit à vingt jours ouvrables de vacances.

L'employé régulier ou en période de probation qui a travaillé moins d'une année a droit, au 1^{er} avril, à une journée et demie de vacances par mois complet de travail. Pour tout mois incomplet, le crédit d'une journée et demie de vacances est accordé en autant que l'employé a travaillé la moitié ou plus des jours ouvrables dudit mois.

Sauf dispositions contraires aux alinéas suivants, l'employé doit accumuler ses jours de vacances jusqu'au 1^{er} avril avant d'y avoir droit.

Période de vacances:

L'employé fait approuver les dates de ses vacances par son supérieur immédiat. Chaque employé doit normalement prendre les vacances auxquelles il a droit durant la période pour laquelle elles sont comptées, soit entre le 1^{er} avril et le 31 mars.

Congés fériés et chômés:

Les jours de congés fériés et chômés coïncidant avec la période de vacances d'un employé sont ajoutés à la période de vacances.

Cessation d'emploi:

En cas de cessation d'emploi, l'employé a droit à un traitement équivalant au nombre de jours de vacances accumulés à la date de son départ.

e) Remboursement des crédits de congé de maladie

L'Institut paie à l'employé (ou à ses ayants droits, le cas échéant) qui a au moins une année de service continu au moment de son départ par démission, congédiement, décès ou mise à la retraite, une gratification en espèces correspondant à la moitié du solde de ses crédits de congés de maladie accumulés à titre d'employé de l'Institut et payée sur la base de son traitement au moment de son départ. La gratification en espèces ne peut excéder, en aucun cas, soixante-six jours de traitement brut à la date du départ.

f) Dispositions spéciales

L'employé embauché sur une base temporaire a droit lors de son départ au montant prescrit par la Loi du salaire minimum (ordonnance no 4-1972), 4% du salaire gagné, à moins qu'un montant n'ait déjà été prévu à cette fin dans le contrat d'embauche.

g) Congés de maternité et congés sociaux

Les dispositions concernant les congés de maternité et les congés sociaux applicables aux cadres ou contenues dans les diverses conventions collectives de travail du secteur de la fonction publique du Québec, pour les fonctionnaires et les professionnels sont appliquées, selon la classification des employés.

h) Assurance collective

Les régimes d'assurance collective pour les cadres et les dispositions concernant de tels régimes dans les diverses conventions collectives pour les fonctionnaires et les professionnels sont appliqués, selon les groupes d'emploi auxquels ces régimes sont applicables, au directeur général, au secrétaire, aux employés réguliers et aux employés en période de probation de l'Institut.

i) Régime de retraite

Les membres du personnel de l'Institut sont régis par les dispositions du R.R.E.G.O.P. (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics).

j) Congés de maladie et assurance-salaire

Chaque employé régulier ou en période de probation dispose d'une banque de congés de maladie annuelle de 12 jours ouvrables. Les jours non utilisés pendant une année peuvent être accumulés dans une réserve et servir au cours des années suivantes. Si un employé n'a pas travaillé durant une année, la banque de congés de maladie lui sera accordée au prorata du temps travaillé.

Les cadres et les chercheurs de l'Institut n'ont pas droit à la banque de congés de maladie.

Pour toute période d'invalidité durant laquelle il est absent du travail, l'employé a droit:

- jusqu'à concurrence du nombre de jours de congés-maladie accumulés à son crédit: au traitement qu'il recevrait s'il était au travail;
- à compter de l'épuisement des jours de congés-maladie accumulés, le cas échéant, sous réserve d'un délai de carence minimum de cinq (5) jours ouvrables depuis le début de la période d'invalidité et jusqu'à concurrence de cinquante deux (52) semaines: au paiement d'une prestation d'un montant égal à 40,00 \$ par semaine plus soixante pour cent (60%) de son traitement en excédent de ce montant mais pas moins de soixante-six et deux tiers pour cent ($66\frac{2}{3}\%$) de son traitement;
- à compter de l'expiration de la période précitée de cinquante-deux (52) semaines jusqu'à concurrence d'une période additionnelle d'un montant égal à soixante-quinze pour cent (75%) du montant déterminé pour la période précitée.

k) Assurance-vie

L'employé régulier ou en période de probation bénéficie d'un montant d'assurance-vie de 6 400 \$. Ce montant est réduit de 50% pour les employés qui travaillent moins de 75% du temps complet, mais plus de 20 heures par semaine.

8. BARÈMES DE RÉMUNÉRATION

a) Cadres		<i>du 01/07/81 au 30/06/82</i>	<i>du 01/07/82 au 30/06/83</i>
Directeur administratif	minimum	(à venir)	(à venir)
	maximum		
Secrétaire	minimum	(à venir)	(à venir)
	maximum		

Notes: L'augmentation d'un traitement sera fonction de l'évaluation du rendement du candidat et conforme à un pourcentage fixé par l'Institut. La révision des traitements des cadres sera effectuée le 1er juillet de chaque année en tenant compte de la politique salariale des cadres supérieurs du gouvernement du Québec.

b) Chercheurs		<i>du 01/07/81 au 30/06/82</i>	<i>du 01/07/82 au 30/06/83</i>
Directeur de projet de recherche	minimum	40 809 \$	(à venir)
	maximum	56 466	
Chercheur de l'Institut Catégorie I	minimum	34 436	
	maximum	51 268	
Chercheur de l'Institut Catégorie II	minimum	27 921	
	maximum	42 985	
Chargé de recherche Catégorie I	minimum	34 436	
	maximum	51 268	
Chargé de recherche Catégorie II	minimum	27 921	
	maximum	42 985	
Chargé de recherche Catégorie III	minimum	23 520	
	maximum	28 810	
Chargé de recherche Catégorie IV	minimum	12 451	
	maximum	24 842	

Notes: Ces barèmes seront fixés le 1^{er} juillet 1981 et le 1^{er} juillet 1982 en fonction de la moyenne des traitements payés aux professeurs des universités Laval, de Montréal et du Québec.

c) Professionnels

		<i>du 01/07/81 au 30/06/82</i>	<i>du 01/07/82 au 30/06/83</i>
Agent de recherche et de planification Catégorie I	minimum	35 307 \$	38 019 \$
	maximum	41 638	44 778
Agent de recherche et de planification Catégorie II	minimum	26 548	28 669
	maximum	35 683	38 421
Agent de recherche et de planification Catégorie III	minimum	19 245	20 873
	maximum	24 724	26 722

d) Employés de soutien administratif

		<i>du 01/07/81 au 30/06/82</i>	<i>du 01/07/82 au 30/06/83</i>
Technicien en administration	minimum	15 213 \$	16 565 \$
	maximum	24 034	25 988
Agent de bureau	minimum	12 784	13 977
	maximum	17 350	18 847
Secrétaire principal	minimum	18 994	20 601
	maximum	22 007	23 815
Secrétaire	minimum	15 743	17 131
	maximum	17 679	19 194
Sténographe	minimum	12 784	13 971
	maximum	15 816	17 204
Dactylographe	minimum	12 748	13 935
	maximum	13 533	14 775
Préposé aux services auxiliaires	minimum	13 204	14 428
	maximum	17 259	18 756

Notes: Ces barèmes proviennent de la convention collective des fonctionnaires du Québec.

La révision du salaire des employés qui ne font pas partie du personnel cadre ou des chercheurs sera faite en conformité des normes fixées par l'Institut et approuvées par le gouvernement.

Ces normes sont identiques à celles appliquées dans les conventions collectives du secteur public pour les catégories d'employés correspondantes.

Document IV
ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 MARS 1981

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	84
ÉTATS FINANCIERS	85
Bilan	85
Revenus et dépenses et avoir de l'Institut	86
Évolution de la situation financière	87
Notes complémentaires	88

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois de recherche sur la culture au 31 mars 1981 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir de l'Institut et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1981 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Gérard Larose, c.a.,



Vérificateur général

Québec, le 15 mai 1981.

L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

(Lois du Québec, 1979 C. 10)

BILAN AU 31 MARS 1981

ACTIF

	<u>1981</u>	<u>1980</u>
	\$	\$
À COURT TERME		
Encaisse	52 778	20 838
Dépôts à terme et intérêts courus	519 562	568 875
Frais payés d'avance	<u>26 008</u>	<u>2 076</u>
	598 348	591 789
IMMOBILISATIONS (note 2)	<u>85 707</u>	<u>8 164</u>
	<u>684 055</u>	<u>599 953</u>

PASSIF

À COURT TERME		
Chèques en circulation	58 630	11 266
Comptes-fournisseurs et frais courus	<u>138 902</u>	<u>15 017</u>
	197 532	26 283
AVOIR DE L'INSTITUT	<u>486 523</u>	<u>573 670</u>
	<u>684 055</u>	<u>599 953</u>

Les notes afférentes aux états financiers
en font intégralement partie.

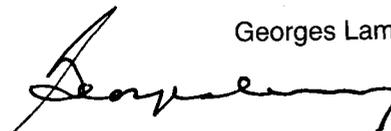
POUR L'INSTITUT

Jean Gagné,



Directeur général

Georges Lamy,



Directeur administratif

**L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE
REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR DE L'INSTITUT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1981**

	<u>1981</u>	<u>1980</u>
	(12 mois)	(4 mois)
	\$	\$
REVENUS		
Subvention — Gouvernement du Québec	1 200 000	600 000
Intérêt sur dépôts	<u>166 818</u>	<u>21 377</u>
	<u>1 366 818</u>	<u>621 377</u>
DÉPENSES (note 4)		
Recherche	1 254 597	—
Administration	<u>199 368</u>	<u>47 707</u>
	<u>1 453 965</u>	<u>47 707</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE	87 147	(573 670)
AVOIR DE L'INSTITUT AU DÉBUT	<u>573 670</u>	<u>—</u>
AVOIR DE L'INSTITUT À LA FIN	<u><u>486 523</u></u>	<u><u>573 670</u></u>

Les notes afférentes aux états financiers
en font intégralement partie.

**L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE
ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1981**

	1981	1980
	(12 mois)	(4 mois)
	\$	\$
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice		573 670
UTILISATION DES FONDS		
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	87 147	—
Élément n'affectant pas les fonds Amortissement des immobilisations	9 077	—
Fonds utilisés par les opérations	78 070	—
Acquisitions d'immobilisations	86 620	8 164
	164 690	8 164
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	164 690	(565 506)
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	565 506	—
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	400 816	565 506

Les notes afférentes aux états financiers
en font intégralement partie

L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut québécois de recherche sur la culture, corporation constituée par loi spéciale (Lois du Québec, 1979, c. 10), a pour objet, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, d'effectuer, d'encourager et de soutenir des recherches et des études sur les divers aspects des phénomènes culturels.

2. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur vie utile anticipée selon la méthode de l'amortissement linéaire.

	<u>Vie utile anticipée</u>		<u>Taux d'amortissement</u>	
Équipement de bureau et ameublement	10 ans		10%	
Bibliothèque	20 ans		5%	

	<u>1981</u>		<u>1980</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement accumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>	<u>Coût non amorti</u>
	\$	\$	\$	\$
Équipement de bureau	31 243	3 124	28 119	8 164
Ameublement	55 525	5 552	49 973	—
Bibliothèque	8 016	401	7 615	—
	<u>94 784</u>	<u>9 077</u>	<u>85 707</u>	<u>8 164</u>

3. FINANCEMENT DES OPÉRATIONS

Conformément à la loi constitutive de l'Institut, le ministre des Finances est autorisé à verser à l'Institut à même le fonds consolidé du revenu 1 500 000 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1982 et pour chaque exercice subséquent, la même somme que pour l'exercice financier précédent, majorée de 10% ou d'un pourcentage supérieur fixé par le gouvernement qui ne peut excéder 25% pour chaque exercice financier.

4. DÉPENSES

	<u>Recherche</u>	<u>Administration</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	860 579	160 862	1 021 441
Honoraires de recherche	226 435	—	226 435
Documentation de recherche	12 917	—	12 917
Frais de voyage et de représentation	65 629	10 807	76 436
Fournitures et approvisionnements	37 600	6 988	44 588
Entretien et réparations	7 561	3 029	10 590
Loyers	20 785	829	21 614
Électricité et chauffage	2 522	840	3 362
Téléphone	10 358	4 439	14 797
Amortissement des immobilisations	7 342	1 735	9 077
Taxes et assurances	2 869	957	3 826
Honoraires professionnels	—	8 882	8 882
	<u>1 254 597</u>	<u>199 368</u>	<u>1 453 965</u>

Document V

Liste des activités scientifiques

TITRE DU PROJET	PERSONNEL ET COLLABORATEURS ¹
1. CHANGEMENTS CULTURELS ET PROBLÈMES D'IDENTITÉ	
1.1 L'enfance dans le roman québécois *	Denise Lemieux-Michaud
1.2 L'enfance en Nouvelle-France	Denise Lemieux-Michaud
1.3 Inventaire des travaux en cours sur la condition féminine	Denise Lemieux-Michaud (dir.) Lucie Mercier-Renaud
1.4 La condition féminine — groupe de travail	Gabrielle Lachance (resp.) Denise Lemieux-Michaud Renée Cloutier Luce Ranger-Poisson Madeleine Préclaire
1.5 La condition féminine en milieu ouvrier	Alain Vinet (dir.) Francine Dufresne Lucie Vézina

¹ La rubrique « Personnel et collaborateurs » regroupe des personnes ayant des statuts divers au sein de l'Institut: chercheurs, chargés de recherche, assistants, collaborateurs extérieurs. Certains sont rémunérés par l'Institut, à plein temps, à mi-temps ou à temps partiel, d'autres participent aux recherches sans rémunération.

Légende: dir.: directeur de projet
co-dir.: co-directeur de projet
resp.: responsable de groupe, de session ou d'atelier de travail, d'un colloque
(...): nom entre parenthèses indique que la personne ne participe plus aux activités
coord.: coordonnateur d'une activité
* : projet terminé

- | | | |
|------|---|--|
| 1.6 | Les communautés culturelles au Québec | Fernand Harvey (co-dir.)
Gary Caldwell (co-dir.)
Pierre Anctil
Alain Boisvert
Paule Obermeir
Alti Rodal
David Rome
Tina Ioannou
Alexandra Szacka
(Gina Galasso)
(Judith Nefsky)
(Claude Julien) |
| 1.7 | Problèmes théoriques de l'identité | Nicole Gagnon (dir.)
(Gilles Côté) |
| 1.8 | L'aménagement futur de Montréal | Jean-Claude Marsan |
| 1.9 | Bilan de la recherche sur les activités culturelles au Québec | Gabrielle Lachance |
| 1.10 | Histoire culturelle de la radio | Pierre Pagé (dir.)
Jacques Belleau |
| 1.11 | Économie et culture | Camille Bronsard (dir.)
Diane Paquette
Serge Roy
Édouard Wagneur |

2. CULTURE POPULAIRE

- 2.1 Problématique historique de la culture populaire et de la culture de masse (19^e et 20^e siècles) Yvan Lamonde (dir.)
(Lucia Ferretti)
(Daniel LeBlanc)
- 2.2 Histoire du parc Sohmer (1820-1920) Raymond Montpetit
Yvan Lamonde
- 2.3 Changements culturels en milieu rural et urbain au Québec de 1760 à 1930
— session de travail Yvan Lamonde (resp.)
- 2.4 Les rituels saisonniers Yvan Fortier (dir.)
Thérèse Beaudoin
Paule Chouinard
Johanne Debien
Laurence Lamontagne
Marie Valois-Théberge
- 2.5 La religion populaire Benoît Lacroix (dir.)
Lucille Côté
Hélène Dionne
Michèle Trudel-Drouin
Louise Rondeau
(Danielle Nepveu)
- 2.6 Ethnologie du savoir ouvrier Fernand Harvey (dir.)
Jean Bourassa
- 2.7 Enseignement technique et apprentissage Fernand Harvey (dir.)
Jean-Pierre Charland
(Nicole Thivierge)
(Claire Côté)
(Jacques St-Pierre)
- 2.8 La culture des mineurs de Thetford et Gagnon * Fernand Harvey (dir.)
(Lise Roy-Cliche)
(Louise Cormier)
- 2.9 Relations sociales et vie communautaire en milieu populaire Marcel Rioux (co-dir.)
Gabriel Gagnon (co-dir.)
Jean-Pierre Dupuis
Andrée Fortin
Robert Laplante
(Clément Mercier)
(Carmen Quintin)

3. CULTURE SAVANTE

- 3.1 La notion de culture savante *
Fernand Dumont (resp.)
Marcel Fournier (coord.)
Jean-Charles Falardeau
François-Marc Gagnon
Jean-Claude Guédon
Maurice Lemire
Norman Ryan
Claude Savary
- 3.2 Cultures parallèles
— groupe de travail
Fernand Dumont (resp.)
Gabrielle Lachance (coord.)
Madeleine Beauchamp
Alfred Dumais
Andrée Fortin
Claude-Marie Gagnon
Jean-Paul Montminy
Réginald Richard
Judith Stryckman
- 3.3 L'anthropologie en l'absence de
l'homme *
Fernand Dumont
- 3.4 Histoire de la pensée québécoise
Fernand Dumont
- 3.5 Enseignement des Beaux-Arts et mi-
lieux artistiques
Marcel Fournier (dir.)
Léon Bernier
Sylvie Girard
Isabelle Perreault
- 3.6 La lecture: étude psychosociologique
et ethnographique
Vivian Labrie (dir.)
Francis Boucher
- 3.7 Précis de transcription des docu-
ments d'archives orales
Vivian Labrie
- 3.8 Le livre et la lecture au Québec au XX^e
siècle: bibliographie *
Jean-Pierre Chalifoux
- 3.9 Histoire de l'imprimé au Québec (XIX^e et
XX^e siècles)
— session de travail
Yvan Lamonde (resp.)
- 3.10 Traité d'anthropologie médicale
Jacques Dufresne (dir.)
Maurice Blouin
Louise Demers-Desrosiers
(Marco Ermacora)
(Liliane Blouin)

- 3.11 Autodétermination culturelle en matière de santé Alfred Dumais (dir.)
Pierre St-Arnaud (co-dir.)
Johanne Lévesque
(Christine Marcoux)
(Pascal Roberge)
- 3.12 Le premier manuel d'Histoire du Canada de Lionel Groulx Maurice Filion (dir.)
Christian Dessureault
- 3.13 Formation de l'imaginaire québécois (1760-1867) Maurice Lemire (dir.)
Christian Bouchard
Léonce Cantin
Michel Lord

4. DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES ET DES PUBLICATIONS

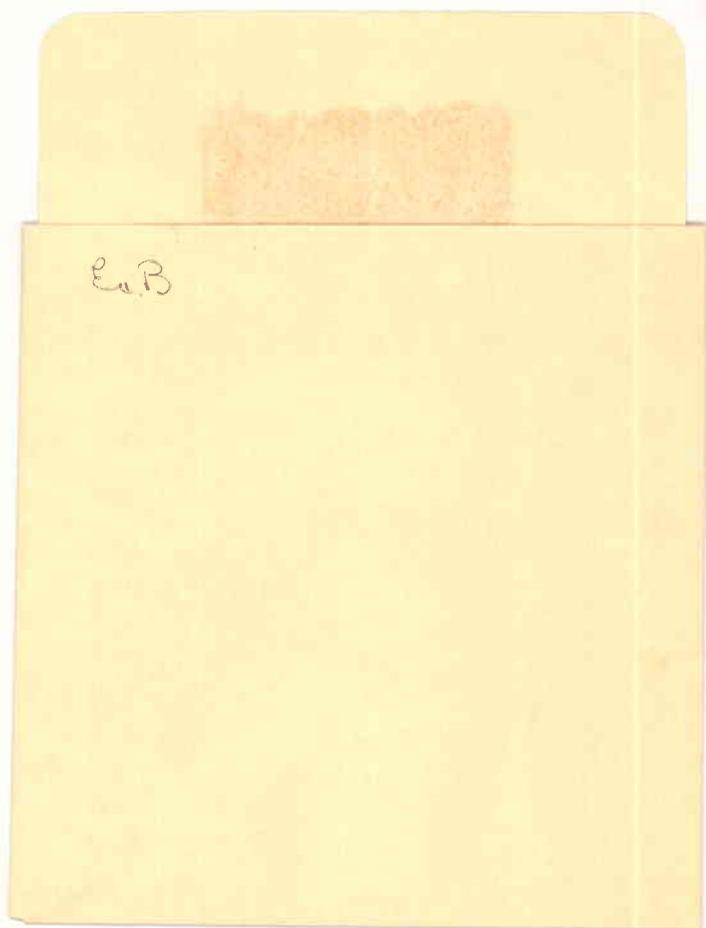
- | | |
|---|---|
| 4.1 Colloque « Religion et culture » en collaboration avec la revue <i>Critère</i> » | Benoît Lacroix
(resp. pour l'I.Q.R.C.) |
| 4.2 Prix Edmond-de-Nevers | Jean Bourassa |
| 4.3 HISCABEQ | Paul Aubin (dir.)
Louis-Marie Côté |
| 4.4 Statistiques culturelles québécoises
— recherche
— groupe de travail | Jean-Paul Baillargeon (dir.)
Michel Amyot (resp.)
Yvan Lamonde
Gilbert Gagnon
José Lopes Nunes |
| 4.5 Ulric Bourgeois, photographe du Québec et de la Nouvelle-Angleterre
— expositions de photographies historiques | Léo Jacques (resp.)
Pierre Ancil
Gary Samson
Robert Perreault |
| 4.6 L'état du théâtre au Québec (diagnostic) * | Angèle Dagenais |
| 4.7 Bilan de la recherche sur le théâtre au Québec | Pierre Lavoie |
| 4.8 Rencontre « L'I.Q.R.C. et les artistes » | Léo Jacques (coord.) |
| 4.9 L'information culturelle véhiculée dans les médias électroniques (diagnostic) * | Gisèle Gallichan
Jean-Robert Faucher
André Fournier |
| 4.10 Culture montagnaise | Arthur Lamothe |
| 4.11 Centre d'interprétation scientifique du Témiscouata | Jacques Pelletier
Gaétan Marcoux |
| 4.12 Histoire de la Gaspésie | Jules Bélanger (dir.)
Marc Desjardins
Yves Frenette
(Yves Beauregard)
Pierre Dansereau
Chantal Soucy
Jean-Marie Fallu |
| 4.13 Concours « Mémoire d'une époque »
— groupe de travail | Gabrielle Lachance (coord.)
Nicole Gagnon
Benoît Lacroix
(Nicole Thivierge)
Lucie Parent
Ginette Belleau |

- 4.14 Statistiques historiques du cinéma au Québec (1896 à 1976) * Yvan Lamonde
- 4.15 Bibliographie analytique des documents personnels Yvan Lamonde
(Céline Beaudet)
(François Hébert)
- 4.16 Archives orales Nicole Gagnon (dir.)
— groupe de travail Fernand Dumont
Jean Gagné
Jean Hamelin
Fernand Harvey
Yvan Lamonde

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Lettre à M. Jacques-Yvan Morin, Ministre d'État au développement culturel et scientifique	3
Membres et personnel de l'Institut québécois de recherche sur la culture	5
INTRODUCTION	9
PREMIÈRES PARTIE	11
I Changements culturels et problèmes d'identité	13
II La culture populaire	19
III La culture savante	27
DEUXIÈME PARTIE	35
I Des activités diversifiées	37
II Des publications	41
III Une année de croissance rapide	45
TROISIÈME PARTIE	
Documents	51
Document I Loi constituant l'Institut québécois de recherche sur la culture	53
Document II Règlements temporaires	61
Document III Les effectifs, les normes et les barèmes de rémunération	67
Document IV Les états financiers	83
Document V Liste des activités scientifiques	91

Achévé d'imprimer
en août mil neuf cent quatre-vingt-un
sur les presses de l'Imprimerie Gagné Ltée
Louiseville - Montréal.
Imprimé au Canada



L.B.

Institut
47, rue Sainte-Ursule

INRS - SDIS



X0022898 3

la culture
téléphone: (418) 643-4695